



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

15^e séance plénière

Samedi 25 septembre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Bulgarie.

M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Stoyanov (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer mes félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste de haute responsabilité. Je suis sûr que grâce à votre immense talent et à votre riche expérience, cette session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

Je voudrais également exprimer mes plus sincères félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui contribue au renforcement du rôle de l'ONU, dans le contexte des défis lancés par le monde contemporain.

Je vais épargner à l'Assemblée générale la présentation des événements internationaux de cette année qu'elle a probablement prévus, car je viens d'une région qui a largement produit sa part de mauvaises nouvelles et qui continue d'appeler très vivement l'intérêt de la communauté internationale.

Certains des événements survenus dans notre région ne sont pas le fait de la volonté humaine. Les tremblements de terre en Turquie et en Grèce, qui ont fait des dizaines de milliers de victimes, ont ébranlé le monde. Malheureusement, les catastrophes dues à l'homme ont prélevé un lourd tribut sur notre région. La guerre au Kosovo — la quatrième de suite dans l'ex-Yougoslavie — a laissé dans son sillage des tragédies comparables aux précédentes guerres.

Maintenant que la guerre est terminée, il y a deux choses à faire : aussitôt que possible, réparer les dommages et atténuer les traumatismes, et reconstruire une infrastructure de sécurité et de prospérité qui empêchera toute répétition d'événements aussi tragiques.

La communauté internationale s'est déjà fixé dans le passé des tâches ambitieuses similaires. Cette fois, j'espère que l'expérience acquise a atteint la masse critique nécessaire pour aboutir à des règlements de paix durables dans les zones de conflit.

Les effets de la crise du Kosovo ont dépassé les frontières de la région. C'est pourquoi je juge utile de partager

avec l'Assemblée certaines des conclusions sur ce qui fut, espérons-le, le dernier conflit dans les Balkans.

Avec l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a entériné la fin politique du système créé par la guerre froide. Cette résolution a reflété le nouveau statu quo international et la prise de conscience, ces 10 dernières années, de l'importance de la sécurité individuelle.

Aujourd'hui, les droits et la dignité de l'individu, les libertés civiles et la primauté du droit l'emportent même sur le principe de la souveraineté des États. Cela exige que la communauté internationale assume une nouvelle responsabilité pour les protéger. La résolution a également montré l'attachement des membres du Conseil de sécurité à la stabilité internationale.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la crise du Kosovo a servi de catalyseur des relations nées de la disparition du monde bipolaire et d'un nouveau type de dialogue politique entre les États. Point significatif, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, quatre membres permanents du Conseil de sécurité participent à une force — la KFOR. En outre, ils ont pris part à des opérations de maintien de la paix, ce qui eût été inconcevable il y a 10 ans.

La crise du Kosovo a également souligné la nécessité d'apporter des changements au système des Nations Unies lui-même. Par exemple, l'Organisation a réellement besoin d'un mécanisme destiné à indemniser les États voisins des dommages subis suite à des sanctions ou à une intervention internationales. Je soulève cette question non seulement en raison des pertes subies par mon pays durant les huit dernières années en raison de l'embargo contre l'Iraq et des conflits militaires dans l'ex-Yougoslavie, mais également parce que cela va améliorer l'efficacité et l'image de l'ONU. Cela renforcera certainement la crédibilité des opérations menées sous les auspices des Nations Unies et encouragera davantage les pays à participer.

Par ailleurs, la crise du Kosovo a encouragé un nouveau type de relations entre les organisations internationales en matière de protection des droits de l'homme. Un nouveau type d'interface en a ainsi résulté entre l'ONU et des organisations régionales en Europe, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et des initiatives régionales comme le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Ceci a renforcé le rôle de l'ONU sur ce continent.

Aujourd'hui, les peuples des Balkans attendent de la communauté internationale le même engagement à l'égard du futur de la région que celui exprimé durant la crise. Les menaces à la paix et à la sécurité doivent cesser d'être le seul facteur mobilisateur au plan international, et nous devons agir à cette fin.

Je suis sûr que les faits intervenus dans l'ex-Yougoslavie ne sont pas dûs à une mentalité particulière aux Balkans ni à une prédestination historique quelconque. Il y a un demi-siècle, l'Europe occidentale était plongée dans des guerres non moins sanglantes. La différence est qu'après la Seconde Guerre mondiale, les nations d'Europe occidentale ont été sauvées en même temps du fascisme et du communisme. Ceci les a aidées à réaliser une homogénéité économique et démocratique qui a permis, à son tour, aux vainqueurs et aux vaincus de mettre de côté leurs divergences et de construire leur présente prospérité tout en respectant les droits de l'homme et en protégeant leur identité nationale.

Malheureusement, la situation a été différente pour les pays de l'Europe du Sud-Est après la Seconde Guerre mondiale. Des États comme la Grèce et la Turquie, des membres de l'OTAN, ont préservé et consolidé leur potentiel en vue d'un développement libéral-démocratique et d'un marché libre, et le reste des États de la région furent forcés de faire partie du système communiste soviétique.

Aujourd'hui, 10 ans après la chute du mur de Berlin, les Balkans manquent toujours d'homogénéité sur le plan de la démocratie. Ceci a causé des tensions qui, transformées en haine ethnique, constituent l'instrument favori des régimes totalitaires qui tentent de s'accrocher au pouvoir. Mais je suis sûr qu'il est incorrect d'appliquer un dénominateur commun à toute la région. Aujourd'hui, la Bulgarie, ainsi que la plupart des États des Balkans, est un pays doté d'une démocratie viable et d'une économie de libre-échange, et qui respecte la primauté du droit.

L'Europe du Sud-Est ne peut progresser rapidement du même pas vers la démocratie que si la vision d'une intégration de nos pays au reste des États européens est commune aux nations des Balkans et aux peuples d'Europe occidentale. Des efforts et de la persévérance à cette fin sont la meilleure garantie d'une transformation de l'ensemble de l'Europe en continent de paix, de stabilité et de prospérité.

Cette vision européenne commune s'applique pleinement à la future Yougoslavie. Il n'y a pas d'État plus désireux que la Bulgarie de voir la Yougoslavie s'intégrer le plus rapidement possible à la famille des États démocratiques des Balkans. Je ne peux que partager ici la préoccupa-

tion de la communauté mondiale face aux tensions ethniques qui persistent au Kosovo et qui sont loin de la situation de paix et de tolérance ethnique souhaitées. Il y a six mois, j'avais fermement appuyé l'opération de l'OTAN destinée à mettre fin aux violences ethniques contre la population albanaise du Kosovo. Aujourd'hui, et de façon tout aussi ferme, je suis opposé aux violences ethniques contre la population serbe dans cette province.

Les Balkans ont payé d'un prix élevé la paix au Kosovo. Aujourd'hui, la région a besoin d'une aide directe pour sa reconstruction. Les premiers bénéficiaires devraient être les pays et les zones les plus touchés. Toutefois, au lieu de discuter de chiffres et de réparations, je pense qu'il serait plus utile pour les Balkans et le monde d'adopter une vision claire pour l'avenir de l'Europe du Sud-Est. Il n'y a pas d'autre solution d'avenir que de transformer les Balkans en partie intégrante d'une Europe unie au siècle prochain.

L'Assemblée générale est l'instance appropriée pour discuter de la manière d'y parvenir. La voie passe à travers le relèvement et la reconstruction directs des Balkans — la meilleure forme d'aide pour notre région étant «une aide à s'aider soi-même». Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est peut fournir le cadre adéquat.

Nous sommes convaincus que la prospérité économique de la région est une condition vitale de la stabilité politique. Nous avons besoin d'infrastructures et d'investissements stratégiques qui créeront et garantiront plus de sécurité que tout dialogue politique. Nous avons besoin de promouvoir le commerce et de préconiser un apport optimal du potentiel économique de nos pays à l'effort de reconstruction. Ceci les encouragera à coopérer mutuellement, tout en ouvrant la région et en la transformant en une partie naturelle et organique de l'Europe, au lieu de l'isoler.

La crise au Kosovo prendra fin très longtemps avant que ses conséquences, telles que la fermeture du Danube à la navigation, aient été éliminées. Cette voie d'eau internationale ne devrait pas constituer une nouvelle ligne de conflit. Nous devons l'aider à jouer son rôle naturel de lien plutôt que de permettre qu'elle constitue une ligne de division à travers l'Europe. La question que je soulève concerne aussi bien les dommages économiques causés que les principes même de l'architecture européenne depuis la fin de la crise au Kosovo.

Le fait que les Balkans soient situés à une croisée des chemins a été dans le passé une malédiction pour leurs habitants. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, c'est

notre plus grand atout. Les Balkans doivent servir de lien entre l'Europe occidentale et l'Asie centrale, le Caucase et la mer Caspienne. C'est l'une des régions les plus prometteuses du prochain siècle. Une bonne illustration en est la restauration de la fameuse route de la soie, qui traverse toute l'Asie et la relie à l'Europe. La restauration impliquera des projets d'infrastructure énormes et de gros investissements qui, à leur tour, pourraient améliorer la qualité de vie de toutes les nations et de toutes les régions.

Les nations des Balkans ont déjà montré leur volonté d'adopter une nouvelle démarche dans leurs relations. Les différentes formes d'aide que les États voisins se sont offertes généreusement à la suite des récentes catastrophes naturelles sont un nouveau signe positif. Un autre fait significatif est la formation d'une force multinationale de paix pour l'Europe du Sud-Est, constituée conjointement par des pays qui étaient ennemis durant ce siècle, y compris pendant la guerre froide. C'est un honneur pour mon pays que le premier quartier général de cette force soit installé en Bulgarie.

Je ne peux pas m'empêcher de mentionner le succès des initiatives trilatérales entre la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce et entre la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie pour coopérer dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illégal des drogues et des armes.

La crise du Kosovo exige une relecture contemporaine des chroniques des guerres des Balkans par tous les peuples des Balkans: la perspective moderne leur montrera que ces guerres n'ont fait de bien à aucun pays de la région. La nouvelle tâche à laquelle est confrontée l'élite politique est de traduire ces leçons de l'histoire en un engagement durable en faveur de la paix et de la coopération. Il serait dommage de ne tirer aucun enseignement de notre expérience, car les souffrances et la peur représentent un prix élevé.

Pour terminer, je réaffirme que mon pays est disposé à coopérer et à contribuer activement aux efforts conjoints de tous les États Membres pour rationaliser le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, qui a un rôle clef à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales pour atteindre les objectifs du développement durable au prochain siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Bulgarie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Petar Stoyanov, Président de la République de Bulgarie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Francisco Guillermo Flores Pérez,
Président de la République d'El Salvador**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

M. Francisco Guillermo Flores Pérez, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Francisco Guillermo Flores Pérez, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Flores Pérez (*parle en espagnol*) : Je me sens obligé en ce moment de remercier M. Didier Opertti pour le travail inlassable qu'il a réalisé durant la session qui vient de s'achever. Au nom de mon gouvernement et de mes compatriotes, je voudrais aussi remercier le Secrétaire général Kofi Annan, du travail inlassable qu'il accomplit pour faire avancer les principes sur lesquels s'accordent toutes les nations représentées dans cette salle.

Je prends la parole devant l'Assemblée surtout pour lui présenter les défis fondamentaux auxquels mon pays est confronté et qui ont trait, dans la situation particulière où il se trouve, aux événements les plus universels qui intéressent cette Organisation et cette Assemblée, qui réunit toutes les nations.

Il y a à peine plus de trois mois que je suis Président d'El Salvador, c'est pourquoi il est important pour moi de reconnaître l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant l'Assemblée. Pendant les mois où j'étais candidat à la présidence, mon pays était plein de notions confuses et contradictoires sur sa direction et sa destinée. J'ai senti la nécessité de contrer les points de vue opposés en tenant compte du seul argument indiscutable — la situation réelle de mon pays — afin de trouver ce que devait être cette direction. C'est pourquoi j'ai abandonné le débat politique pour approfondir l'unique question qui intéresse tout candidat en El Salvador : comprendre la relation qui existe entre le Salvadorien et sa patrie pour aller de l'avant.

Ceci m'a permis de m'identifier avec le paysan, le potier, l'industriel et le commerçant dans leurs efforts pour bâtir un avenir digne pour eux-mêmes et pour leur famille. Jamais, à aucun moment lors des conversations que j'ai eues dans différentes régions de mon pays, jamais personne n'a demandé l'aumône ou des cadeaux et personne me m'a demandé de programmes d'assistance. Ils voulaient tous voir leur destin et celui de leur famille fondés sur un travail digne et l'effort personnel. C'est à cause de cette exigence et de ces aspirations, dont ils attendent la satisfaction de mon gouvernement et auxquelles il est tenu de répondre, que je prends la parole à cette tribune devant l'Assemblée.

Il me semble qu'au cours des dernières décennies notre région et le monde entier ont fortement progressé dans le sens du développement de toutes les libertés politiques. Ma patrie, en particulier, a rapidement accédé au cours des sept dernières années à l'expression de la volonté populaire par le biais du suffrage universel, des institutions démocratiques et de l'expression de la volonté populaire dans tous les organes de l'État. Il y a à peine sept ans, El Salvador était totalement divisé par une guerre fratricide et aujourd'hui le pays est une démocratie à part entière. Et dans cet effort pour aller de l'avant, nous avons été encouragés et stimulés par beaucoup des nations dont les représentants écoutent ces paroles aujourd'hui.

Je dois néanmoins dire qu'à cet attachement manifesté par les nations aux libertés politiques ne correspond pas un souci égal de stimuler et développer les libertés économiques. Les efforts que nous faisons pour offrir nos produits au monde se heurtent souvent aux barrières protectionnistes et tarifaires et aux quotas imposés par les pays développés. En revanche, nos pays, qui sont totalement ouverts, pratiquent une liberté économique totale et ouvrent la porte à la liberté des échanges avec les autres pays.

Comment expliquer cette contradiction entre liberté politique et liberté économique? Comment pouvons-nous promouvoir la liberté politique et la démocratie alors que le monde refuse la liberté économique? La demande que je formule devant cette instance est plus qu'une simple demande, il s'agit d'une réclamation venant de mes compatriotes. Nous ne demandons pas au monde de nous porter assistance en raison de notre pauvreté. Nous voulons bâtir une nation digne grâce à nos propres efforts. Telle est l'aspiration de mes compatriotes, telle est l'aspiration d'El Salvador, telle est l'aspiration de toute nation digne à travers le monde. C'est pourquoi nous estimons qu'il est totalement contradictoire qu'on nous demande de faire preuve d'ouverture alors que les pays développés nous répondent par le protectionnisme.

Il importe donc que je souligne ces problèmes fondamentaux. Nous devons nous engager sur la voie de la liberté dans tous les domaines et pas seulement dans quelques-uns. Si les libertés politiques n'ont pas leur équivalent sur le plan économique, nous ne pourrions pas justifier les efforts que font ceux qui veulent réformer les institutions de leurs pays pour qu'ils deviennent plus libres. Des voix nostalgiques s'élèvent dans notre région pour demander l'interventionnisme de l'État et un retour à l'autoritarisme afin de résoudre nos problèmes.

Les générations futures ne nous jugeront pas seulement d'après notre action; elles nous jugeront également d'après notre inaction, d'après ce que nous n'aurons pas eu le courage de dire ou de faire concrètement. Ne les laissons pas dire qu'à la veille du XXIe siècle nous n'avons pas eu la volonté d'ouvrir véritablement le monde à la liberté.

Je tiens à rendre hommage à l'appui et à l'intervention de l'ONU dans mon pays. Les efforts des Salvadoriens pour réaliser leur aspiration à une paix durable n'auraient pu aboutir sans cette instance qui a rendu possible la réconciliation nationale. Nous nous devons donc d'exprimer notre reconnaissance à l'ONU, le siège de la concorde entre les nations, ainsi qu'à tous ses États Membres pour avoir contribué à la réalisation de nos accords de paix. El Salvador ne peut manifester sa gratitude que d'une seule façon : en offrant au monde notre modeste expérience, sachant bien d'autre part que les situations historiques ne se répètent pas exactement, en la mettant à la disposition de tout pays qui souhaite s'engager sur la voie de la paix pour résoudre ses conflits.

Après le conflit armé, des centaines de milliers de Salvadoriens ont dû abandonner leur foyer et leur communauté pour pouvoir nourrir leur famille. Beaucoup de mes compatriotes vivent aujourd'hui dans de nombreux pays représentés dans cette salle. Je demande à ces pays qui ont accueilli des Salvadoriens ayant fui la guerre et des conditions difficiles de faire preuve de compréhension vis-à-vis de mes compatriotes. S'ils se trouvent aujourd'hui dans votre pays, c'est tout simplement parce qu'ils sont obligés de subvenir aux besoins de leur famille. Il serait injuste de les accuser des tensions sociales qui existaient déjà avant leur arrivée. Je demande qu'ils soient traités avec respect. Les habitants de notre pays ne perdent pas leur dignité et leurs droits lorsqu'ils passent du statut de citoyen à celui d'immigrant. Je souhaite dire à mes compatriotes dispersés dans le monde entier à cause du conflit armé qu'ils trouveront toujours en El Salvador un espace où remplir leurs aspirations. Notre destin commun tient davantage à l'espoir d'un avenir meilleur qu'à la proximité géographique. Ma

présence dans cette enceinte a pour fin de vous représenter autant que de défendre vos droits.

Au nom de cette liberté que j'ai évoquée à maintes reprises, je souhaite aujourd'hui évoquer une question qui préoccupe cette instance, à savoir celle de la République de Chine à Taiwan. Nous pensons que lorsqu'un peuple exprime sa volonté souveraine par le biais d'élections démocratiques et élit ses représentants, choisit un destin commun, édifie une vision de ses relations avec le reste du monde, il a le droit absolu de participer, sur un pied d'égalité avec nous tous, aux délibérations de cette instance. Depuis près de 50 ans, les Salvadoriens entretiennent des relations de toute nature avec la République de Chine à Taiwan et nous exprimons notre désir ardent que ce peuple ami puisse être représenté dans cette instance.

Nous sommes également préoccupés par le fait qu'après tant d'années et tant de négociations, la question de la réforme du Conseil de sécurité ne soit toujours pas réglée. Il est paradoxal que nous parlions d'entente pour le prochain millénaire et que nous ne puissions pas nous entendre sur les mécanismes opérationnels permettant de promouvoir la paix dans les pays. Ce problème porte préjudice à tous, il porte préjudice à cette organisation et il déçoit les aspirations de tous les pays qui souhaitent que l'ONU participe plus activement à la promotion de la paix.

Il me reste à dire que nous nous sentons solidaires des pays qui ont été victimes de catastrophes naturelles. Nous, habitants de l'Amérique centrale, exprimons notre gratitude à tous ceux qui sont venus à notre secours quand le cyclone a ravagé les républiques d'Amérique centrale, ainsi qu'à toutes les organisations privées, à tous les gouvernements, à l'ONU, et à tous les pays amis. Cette gratitude ne peut que se transformer en solidarité et en cet instant nous exprimons notre volonté d'aider, dans la mesure de nos possibilités, les pays qui sont aujourd'hui victimes de catastrophes naturelles — notamment la Turquie et la République de Chine à Taiwan — ou de tragédies tout aussi douloureuses comme le conflit qui préoccupe tant nos frères colombiens à l'heure actuelle.

C'est au nom de notre solidarité avec les peuples d'Amérique latine et au nom de la solidarité entre nos deux peuples, car nous avons également connu un tel conflit, que nous offrons toute notre assistance et notre expérience à la Colombie, si elle le souhaite, pour l'aider à venir à bout de ce problème qui ressemble tant à celui qui a détruit la vie de nombreux Salvadoriens.

Dans cette salle, où sont rassemblées dans l'harmonie toutes les nations du monde, il nous appartient de traduire nos paroles, notre rhétorique en actes. C'est pourquoi, puisque vous me faites l'honneur de m'écouter patiemment, j'aimerais vous dire que nous-mêmes, tout comme vous, dans notre effort pour édifier notre avenir commun, nous offrons à tous les peuples du monde une promesse de paix, de justice et de liberté pour les années futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Francisco Guillermo Flores Pérez, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Rinchinnyamyn Amarjargal, Premier Ministre de Mongolie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Mongolie.

M. Rinchinnyamyn Amarjargal, Premier Ministre de Mongolie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre de Mongolie, M. Rinchinnyamyn Amarjargal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Amarjargal (Mongolie) (*parle en anglais*) : La présente session donne l'occasion aux États Membres de procéder à un examen sérieux et approfondi des affaires mondiales et du rôle de l'ONU, en portant surtout notre attention sur le XXI^e siècle qui s'approche. À cet égard, je suis certain que nos débats dans cette salle seront utiles pour préparer le sommet du millénaire et l'Assemblée du millénaire qui se tiendront l'an prochain. Le Gouvernement mongol attache une grande importance à ces événements.

L'ONU est une organisation réellement universelle qui regroupe en son sein des pays, grands et petits, développés et en développement. Cette année, grâce à l'admission de trois nouveaux membres, le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies est passé à 188; je saisis

cette occasion pour adresser, au nom du peuple mongol, mes sincères félicitations aux peuples de Kiribati, de Nauru et des Tonga en cette heureuse occasion.

Il est encourageant de noter que notre Organisation non seulement s'est agrandie, mais aussi a fait des efforts concrets pour restructurer ses activités afin d'accroître son efficacité. Cela représente un pas dans la bonne direction. La poursuite de ces réformes répond aux intérêts de l'ensemble de la communauté internationale, et notamment des États de petite et moyenne taille. La Mongolie a toujours appuyé les réformes de l'ONU qui visent à renforcer plus avant le rôle que joue l'Organisation s'agissant de garantir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le désarmement, le développement et le progrès social, et de favoriser le règlement pacifique des conflits dans les différentes régions du monde.

La mondialisation et l'interdépendance accrues imposent à la communauté internationale de multiplier ses efforts de coopération pour relever les défis présents et futurs et pour assurer un monde plus sûr pour les pays. La mondialisation et l'interdépendance font également ressortir l'importance croissante du multilatéralisme dans les affaires mondiales et, de ce fait, la nécessité de renforcer et de revitaliser l'ONU et les autres institutions internationales. Suite à ces réformes, l'ONU devrait être plus viable et plus efficace et elle devrait aborder les problèmes du monde de manière plus équitable.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1999, publié sous la cote A/54/1, offre à notre avis, un compte rendu clair et analytique des activités de l'ONU, de ses accomplissements et de ses échecs, tout en nous donnant un aperçu des défis qui se poseront à l'avenir. Ce rapport contient des propositions concrètes sur d'autres mesures permettant d'améliorer l'efficacité de l'Organisation afin qu'elle puisse mieux servir les intérêts des États Membres. Le Gouvernement mongol approuve l'idée avancée par le Secrétaire général au paragraphe 61 de son rapport, selon laquelle il importe de passer d'une attitude de réaction à une attitude de prévention. C'est dans cet esprit que la Mongolie entend signer la semaine prochaine un mémorandum d'accord avec l'ONU sur un mécanisme de forces en attente, par lequel elle s'engagerait à participer aux opérations futures de l'ONU en fournissant du personnel civil, des observateurs militaires et des médecins.

La Mongolie poursuit sans relâche ses réformes démocratiques d'ensemble et sa transition vers une économie de marché. Ce n'est pas tâche facile. Il n'en reste pas moins

que le Gouvernement et le peuple mongols restent fermement attachés au choix qu'ils ont fait, il y a 10 ans. De cette tribune, je tiens à réaffirmer le caractère irréversible de ce processus démocratique. La Mongolie n'entend pas changer sa politique extérieure. À cet égard, mon gouvernement est très reconnaissant de l'aide que la communauté internationale, les pays donateurs et les organisations internationales fournissent au pays. Ce soutien et cette assistance continuent de jouer un rôle important pour appuyer nos efforts de réforme et de développement.

La stratégie de développement de la Mongolie vise avant tout à accélérer la croissance économique grâce à la promotion de la stabilité macroéconomique et au développement d'une économie animée par le secteur privé. Mon gouvernement accorde une place privilégiée à la création d'un système économique souple et ouvert, permettant la libre circulation des capitaux étrangers et garantissant un environnement compétitif, soutenu par une politique gouvernementale stable et un secteur financier moderne et revitalisé, qui encourage la croissance économique. Dans la poursuite de cette politique, le Gouvernement accorde une attention particulière aux dimensions sociales des réformes économiques et en particulier à la lutte contre la pauvreté, à la réduction du chômage et à la protection des couches vulnérables de notre population.

Les activités menées dans le cadre de notre politique étrangère sont destinées à créer un environnement extérieur favorable, permettant la mise en oeuvre de notre stratégie de développement. D'autre part, mon pays souhaite apporter sa contribution au renforcement de la paix et de la stabilité internationales en général, ainsi qu'à la promotion du dialogue et de la coopération dans la région de l'Asie-Pacifique. La participation active de la Mongolie aux affaires régionales — notre intégration au sein de processus régionaux allant de pair avec la consolidation de nos liens bilatéraux avec les pays de la région — constitue une des tâches prioritaires de notre politique étrangère. Je suis heureux de dire que cette année a été particulièrement fructueuse à cet égard.

Les événements internationaux récents mettent une fois de plus en lumière la fragilité de la paix et de la stabilité dans certaines zones du monde et la nécessité de prendre des mesures concertées et d'accroître la coopération des États afin d'éviter que n'éclatent de nouveaux conflits, de chercher des solutions viables aux différends existants et de promouvoir davantage l'entente et la confiance mutuelle entre nations.

Tout en notant quelques évolutions positives dans les relations internationales, la Mongolie voit d'un oeil inquiet les nombreux foyers de tension, de luttes ethniques et de conflits armés qui subsistent en Afrique, en Asie et en Europe. Elle appelle les parties concernées à faire preuve de retenue et à chercher des solutions pacifiques par le dialogue et la négociation politique. À cet égard, la Mongolie salue la reprise du processus de paix au Moyen-Orient qui devrait aboutir, à notre avis, à une paix globale, juste et durable dans la région conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au principe «terre contre paix».

La Mongolie apprécie également comme il se doit les mesures prises par le Conseil de sécurité pour tenter de régler la situation d'urgence au Timor oriental et salue l'esprit de coopération dont a fait preuve le Gouvernement indonésien en ce qui concerne la création d'une force multinationale pour arrêter et inverser l'escalade du désastre humanitaire dans ce pays, dont la population s'est massivement exprimée en faveur de l'indépendance.

Ma délégation tient à souligner combien il importe de continuer le dialogue entre les deux Corées et les pourparlers quadripartites visant à rétablir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région Asie-Pacifique en général.

Nous sommes préoccupés par les tensions en Asie du Sud et nous ajoutons notre voix à celle de la communauté internationale pour demander à l'Inde et au Pakistan de passer au dialogue politique et de rechercher une solution pacifique à leur différend.

La paix et la stabilité sont des conditions indispensables à la promotion du développement économique et du progrès social. C'est pourquoi la maîtrise des armements et le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, restent prioritaires pour la communauté internationale. Il faut intensifier les efforts pour progresser notablement dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Il importe d'honorer et d'appliquer les accords conclus. Les essais nucléaires, les progrès de la technologie des missiles, les préoccupations relatives au Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques — soulignent tous combien il est urgent de relancer nos activités dans ce domaine. Les efforts internationaux en matière de maîtrise des armements doivent être le plus complets possible et porter sur tous les aspects des technologies militaires et d'armement. Le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire apparaît comme l'une des priorités absolues, non seulement en raison du pouvoir

dévastateur des armes nucléaires et de l'énormité de l'arsenal existant, mais aussi de l'effet négatif que l'existence de ces armes a sur le processus de désarmement en général.

La Mongolie appuie sans réserve l'adoption de normes multilatérales pour limiter la mise au point et la possession de missiles de moyenne portée et empêcher leur prolifération. Nous estimons que le progrès de START sera utile à l'avancement des négociations de désarmement dans tous les domaines. Le désarmement nucléaire exige également la conclusion rapide d'un accord visant à interdire l'emploi des matières fissiles à des fins militaires. La Mongolie continue d'attacher une grande importance à la mise en place d'arrangements internationaux efficaces afin de garantir les États non dotés de l'arme nucléaire contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

Ma délégation se félicite des résultats des sessions de la Commission du désarmement pour 1999 et du Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Mongolie attache une grande importance au rôle de la Conférence de 2000 sur le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. Elle est également favorable à la convocation, au plus tôt, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Trois ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, événement historique dans le domaine du désarmement nucléaire. Malheureusement, cet important instrument international n'est pas encore entré en vigueur. La Mongolie voudrait redemander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité dans les meilleurs délais et de contribuer ainsi à la prompte réalisation de ses nobles objectifs. Nous espérons sincèrement que la prochaine conférence des États qui ont ratifié le Traité sera le cadre propice à l'adoption des mesures nécessaires à cette fin.

Nous estimons que tous les États peuvent, indépendamment de leur taille et de leur poids, faciliter la réalisation de l'objectif global de non-prolifération nucléaire et de désarmement. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il faut encourager et appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Pour sa part, la Mongolie déploie également, des efforts dans ce domaine en déclarant son territoire zone exempte d'armes nucléaires et en prenant les mesures qui s'imposent subséquemment pour officialiser son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 53/77 D sur la sécurité internationale et le statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Mongolie. Cette adoption a représenté pour la Mongolie un événement encourageant et de grande importance, en prouvant l'existence d'un large appui international à nos objectifs et à nos efforts. L'adoption de la résolution représente une contribution importante non seulement à la sécurité de la Mongolie, mais aussi — vu la situation stratégique de la Mongolie — à la sécurité régionale. La mise en oeuvre des principales dispositions de la résolution, en coopération avec d'autres pays Membres, dont les cinq États dotés de l'arme nucléaire et l'ONU, est l'un des principaux objectifs de notre politique étrangère. Le Gouvernement mongol a récemment distribué, sous forme de document officiel de l'ONU, un mémorandum sur cette question dans lequel il a précisé entre autres que le Parlement mongol envisage l'adoption d'une législation définissant son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Récemment, la Mongolie a accueilli une réunion régionale de l'ONU sur le désarmement, dont l'un des points de l'ordre du jour portait sur la sécurité internationale de la Mongolie et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Cette réunion a permis de clarifier les questions urgentes en matière de sécurité et a fourni une occasion de procéder à la première analyse et au premier débat approfondis du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie à la lumière de ses problèmes de sécurité extérieure. Nous sommes convaincus que la définition du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuera à renforcer la prévisibilité, la stabilité et la confiance dans le nord-est de l'Asie.

Mon gouvernement partage pleinement les aspirations de ceux qui cherchent à interdire les mines antipersonnel et salue l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Le trafic d'armes légères et d'armes de petit calibre est une source de préoccupation croissante pour la communauté internationale. Aussi la Mongolie soutient-elle la convocation d'une conférence internationale en 2001 chargée de l'examen de cette question.

Vu que seules des mesures complètes de contrôle des armes et de désarmement pourront assurer efficacement la sécurité internationale, à l'instar des autres pays, nous sommes en faveur d'un accord rapide sur un agenda non sélectif pour le désarmement qui abordera toutes les questions pertinentes, de façon équilibrée, en tenant compte notamment de la nécessité d'empêcher la fabrication et l'utilisation de nouvelles armes, de même que de celle de démilitariser l'économie mondiale, grâce à la réduction des

budgets militaires et au transfert des ressources disponibles vers des programmes destinés à la sécurité.

Les problèmes de développement continuent d'être au centre des préoccupations des gouvernements et des organisations internationales et constitueront, sans aucun doute, le défi majeur auquel nous ferons face au XXI^e siècle. La mondialisation affecte tous les États, même si c'est de façon différente et inégale. Un grand nombre de pays en développement, surtout les moins avancés, non seulement ne profitent pas des avantages de la mondialisation, mais sont en train d'être davantage marginalisés. Par conséquent, on devrait se pencher plus sérieusement sur les effets défavorables de la mondialisation et l'ONU devrait avoir un rôle beaucoup plus actif dans ce domaine.

La crise économique et financière de l'Asie a eu de profondes répercussions socioéconomiques sur les pays de la région. Même si la situation tend à se stabiliser et que les pays touchés directement par la récession montrent actuellement des signes de redressement, la communauté internationale doit tirer les leçons qui s'imposent et trouver les voies et les moyens de prévenir de pareilles crises dans l'avenir.

Tout en appréciant les efforts consentis par l'ONU dans les domaines économique et social, ma délégation voudrait souligner la nécessité impérieuse de prendre de nouvelles mesures efficaces pour garantir une meilleure utilisation des moyens disponibles et les avantages relatifs de l'Organisation. Dès lors, il semble opportun de mettre l'accent sur la nécessité d'une interaction et d'une coopération beaucoup plus étroites entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations pertinentes.

Le problème du financement du développement constitue un sujet fort délicat et urgent qui exige une attention particulière de la part de la communauté internationale. La Mongolie pense que la réunion intergouvernementale de haut niveau consacrée à la question du financement du développement qui doit se tenir en 2001 tombe à point nommé et permettra d'étudier les différentes options pour promouvoir la stabilité financière et le développement. À cet égard, l'allègement du fardeau des pays en développement très endettés pourrait représenter une forme de contribution à leurs efforts de développement. Nous attachons aussi une importance particulière au dialogue Sud-Sud et à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir l'année prochaine.

La Mongolie appuie le principe de l'universalité de l'Organisation mondiale du commerce. La nouvelle série de négociations sur le commerce multilatéral devrait faciliter l'intégration des pays en développement dans les circuits du commerce mondial. En élargissement la coopération internationale pour le développement, on devrait mettre beaucoup plus l'accent sur l'aide aux pays les plus vulnérables, qui se trouvent de plus en plus marginalisés et connaissent une situation précaire. La situation géographique défavorable des pays en développement sans littoral est une sérieuse entrave à leurs efforts de développement. Les problèmes de ce groupe d'États exigent l'attention et l'appui de la communauté internationale. Les mesures à prendre pour les aider à alléger leurs difficultés ont été récemment examinées à New York, lors de la quatrième Conférence des experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit, des représentants des pays donateurs, des institutions financières et des organismes d'aide publique au développement. Les résultats et recommandations devraient en être approuvés par l'Assemblée générale.

Dans l'Asie du Nord-Est, des efforts sont en cours pour conclure un accord sous-régional sur le transit, comme suite aux décisions prises à l'issue de la réunion d'Oulan Bator sur le transport en transit. La conclusion de cet accord devrait créer un cadre légal facilitant le commerce de transit non seulement dans la région, mais au-delà de la région.

Les questions du développement durable, de la dégradation de l'environnement, du trafic des drogues, du VIH/sida, de la criminalité organisée et des autres problèmes transfrontières doivent être abordés aux niveaux national, régional et mondial. Les sessions extraordinaires d'évaluation «+5» de l'Assemblée générale qui se sont déjà tenues ou qui doivent avoir lieu prochainement, comme suivi des conférences au sommet organisées par l'ONU, sont indispensables non seulement pour évaluer la tâche accomplie, mais aussi pour donner un nouvel élan à la mise en oeuvre, à tous les niveaux, des objectifs visés.

Au niveau national, la Mongolie, en collaboration étroite avec les différentes agences spécialisées de l'ONU et les organisations non gouvernementales, a organisé avec succès en 1998-1999 la série de conférences pour un monde unique. Le but de ces six conférences nationales était de sensibiliser les peuples aux engagements pris lors des conférences mondiales et d'assurer un suivi intégré et coordonné.

La Mongolie est attachée à la promotion et à la protection des droits de l'homme et soutient le renforcement des

instruments internationaux existants dans ce domaine. Nous sommes convaincus que l'adoption à la présente session de l'Assemblée générale du projet de protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination sexuelle constituerait une importante contribution aux efforts visant à assurer la protection et la promotion des droits de l'homme et la dignité de la femme dans le monde.

Les violations constantes et grossières des droits de l'homme doivent nous conduire à accélérer la création de la Cour pénale internationale. La Mongolie se félicite vivement des efforts de la communauté internationale dans ce domaine et les appuie. De même, mon pays se joint aux autres États Membres pour condamner les attentats terroristes qui coûtent la vie à un nombre toujours croissant d'innocents dans différentes régions du monde. Il appuie aussi tous les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble pour combattre toute forme de terrorisme et renforcer les instruments internationaux pertinents.

Cette année, la Décennie des Nations Unies pour le droit international touche à sa fin. Cette décennie a joué un rôle déterminant s'agissant de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de codifier et de développer progressivement le droit international. Le droit international régit aujourd'hui de nombreux aspects des relations entre États. Je suis de l'avis du Secrétaire général lorsqu'il affirme que l'une des plus grands acquis du XXe siècle a été la création d'un code international des droits de l'homme, auquel la décennie finissante a dûment contribué. Un de ses résultats concrets a été l'adoption par l'Assemblée générale, l'année dernière et sur l'initiative de la Mongolie, d'une série de principes et de directives applicables aux négociations internationales qui pourraient être utiles pour mener des négociations sur la gestion des relations internationales, le règlement pacifique des différends et la mise en place de nouvelles normes auxquelles devront se conformer les États.

Pleinement consciente des défis qu'elle devra relever dans l'avenir, l'humanité attend le XXIe siècle avec de grands espoirs. Je suis convaincu que tous les peuples du monde espèrent sincèrement et désirent ardemment que le prochain siècle sera à tous les égards de loin meilleur, qu'il sera plus moderne et plus prospère que le siècle précédent. Là où il y a une volonté, il existe sûrement un moyen de la faire triompher. C'est à nous, États Membres, de faire en sorte que ce rêve devienne une réalité. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, nous pouvons y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de Mongolie de son intervention.

M. Rinchinnyamyn Amarjargal, Premier Ministre de Mongolie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Carlos Veiga, Premier Ministre du Cap-Vert

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Cap-Vert.

M. Carlos Veiga, Premier Ministre du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Cap-Vert, M. Veiga, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, c'est avec une satisfaction particulière que j'adresse à Votre Excellence, et au pays que vous représentez, la Namibie, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que votre compétence et votre expérience reconnues et votre talent personnel couronneront de succès nos travaux, auxquels la délégation cap-verdienne apportera ses meilleurs efforts.

Nous rendons hommage à votre prédécesseur, le Ministre Didier Operti de l'Uruguay, pour la qualité et le dévouement avec lesquels il a dirigé nos travaux de la cinquante-troisième session. Nous voulons souligner aussi qu'à l'époque actuelle, où la communauté internationale doit faire face à des défis complexes, c'est un privilège réconfortant pour les Nations Unies de pouvoir compter sur la créativité, le dynamisme et la détermination dont le Secrétaire général imprègne l'exercice de ses hautes fonctions.

Nous félicitons avec satisfaction les Républiques de Kiribati et de Nauru, ainsi que le Royaume des Tonga, pour leur nouvelle qualité d'États Membres de notre Organisation.

La session annuelle de l'Assemblée générale, ouverte il y a quelques jours, est celle qui nous conduira au prochain millénaire et pendant laquelle auront lieu les préparatifs pour divers événements importants programmés pour

l'an 2000, parmi lesquels nous soulignons les sessions spéciales de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La présente session de l'Assemblée générale sera aussi consacrée aux préparatifs du rassemblement majeur que sera le sommet du millénaire. Ainsi, nous avons devant nous une période où il nous faudra faire preuve, non seulement de notre réflexion la plus lucide, mais aussi, et peut-être avant tout, d'une ferme volonté d'agir. Au coeur de nos débats seront les grands défis auxquels l'humanité, aujourd'hui et dans l'avenir prévisible, doit et devra faire face, et nous aurons à identifier ce qu'il faudra faire pour les relever avec succès. À cet égard, la clarification du rôle de l'ONU, et les orientations spécifiques qui permettront d'atteindre cet objectif, devront constituer un point essentiel de l'ordre du jour de ce sommet.

Nous parvenons à la fin d'une décennie marquée par l'avènement d'une nouvelle étape dans la vie internationale; une décennie, pourtant, d'attentes déçues quand nous pensons aux hautes espérances avec lesquelles nous l'avons commencée. L'expérience de ces dernières années a été celle d'une croissance continue de la complexité des situations qui émergent et d'une accélération de leur cadence, qui ont provoqué une véritable révision de concepts et de perceptions. Mais nous ne sommes pas sûrs d'avoir réussi à réduire la distance qui nous sépare des grandes solutions qui nous manquent. On dirait même que nous nous sommes embarqués dans un processus qui a sa logique propre, autonome, dont la réalisation des aspirations générales ne semble pas toujours être la force motrice. Et pourtant, nous disposons aujourd'hui — et non seulement d'aujourd'hui — de moyens intellectuels et matériaux adéquats pour bâtir le succès. Il est donc perturbant que nous soyons contraints de reconnaître que malgré tout ce potentiel, l'humanité reste incapable de maîtriser son destin. Ainsi, à notre avis, acquérir cette capacité s'impose comme le but primordial de la réflexion que nous entreprendrons à l'aube de ce millénaire.

Pourtant, étant donné que le destin de l'humanité est un défi collectif, seule la recherche d'une maîtrise qui soit, elle aussi, collective aura un sens réel. La réalisation effective du concept d'une communauté internationale, depuis longtemps le fondement de notre philosophie politique, ne pourra donc plus être contournée et ajournée comme elle l'a été jusqu'ici.

Quand le sommet du millénaire se réunira, d'ici un an, les dirigeants du monde devront être prêts à décider de

relancer la construction d'une communauté internationale, ouvrant une nouvelle époque où le développement humain et durable deviendra un droit réel pour tous les peuples, où la justice internationale sera plus effective et où la Charte des Nations Unies ne sera plus appliquée en fonction d'une géométrie variable.

Le recours à la démocratie pour ordonner et gérer les sociétés a marqué des points significatifs au cours de cette décennie. Dans ses aspects les plus visibles, tels que le choix de dirigeants par des processus pluralistes et plus transparents, elle repose sur l'entendement selon lequel la gouvernance, par ces élus, peut et doit assurer à la société la paix, la prospérité et la justice, et ces dirigeants sont politiquement responsables des résultats atteints.

De tels présupposés, nous le savons tous, ne sont pas absolus et tendent à le devenir de moins en moins. À considérer les gouvernements individuellement, on voit que la commande et le contrôle de facteurs importants conditionnant le bien-être des citoyens leur échappent en bonne partie. La réunion des conditions nécessaires à la réussite de chaque État dépend en grande partie de la concertation et la coopération multilatérales. Ce dialogue des États ne suffira pourtant pas à résoudre toutes les questions en cause et qui sont, de plus en plus, entre les mains d'agents tiers.

Il existe donc aujourd'hui un écart croissant entre la responsabilité sociale, qui reste limitée au domaine public et politique, et la détention des moyens d'action et de détermination sur lesquels cette responsabilité est fondée. Quelle que soit l'évolution de cette situation, l'ajustement doit être assuré par le processus même de revitalisation du concept de communauté internationale que nous évoquons. Ainsi, ce concept se révèle, une fois de plus, comme la pièce maîtresse de la poursuite d'un destin humain harmonieux et prospère.

Le progrès auquel nous aspirons coexistera toujours, nous ne l'ignorons pas, avec la différence, et même l'inégalité. Mais les proportions choquantes et l'ampleur du phénomène de la pauvreté, de nos jours, doivent susciter un sentiment de refus qui rend impératif de corriger à tout prix cette situation. Les mesures palliatives que nous cherchons à introduire et à maintenir ne doivent pas nous tranquilliser et ne peuvent pas s'installer comme des solutions définitives. Il est urgent que l'on cesse de traiter la pauvreté comme un sous-produit acceptable ou inévitable du processus économique et social et qu'on vienne à la considérer comme une défaillance sérieuse de ce même processus qui doit être attaquée et corrigée au plus tôt. Même dans les sociétés considérées comme aisées, la pauvreté rend victi-

mes certaines couches de la population à qui manquent même les conditions matérielles minimales pour vivre avec dignité. Dans les pays les moins développés, la capacité de faire reculer la pauvreté de façon significative est encore plus faible.

Parler de la pauvreté nous amène nécessairement à évoquer la situation prévalant dans le continent africain, où se trouve la plus grande concentration des pays les moins développés. Nous l'avons déjà dit — et sans préjudice de la responsabilité africaine inhérente — le fait que l'Afrique reste à l'écart du développement constitue aussi un échec du système international. Les difficultés du développement en Afrique ont été souvent aggravées par des conflits. Mais nous ne pouvons pas rester dans l'attente de la paix sur le continent ou nous laisser décourager par la situation actuelle.

Finalement, si les conflits en Afrique sont générés par des causes multiples, le sous-développement économique en est reconnu comme un facteur puissant. Il est donc lamentable d'assister à la réduction de l'aide au développement en Afrique, qui a un impact négatif direct sur les conditions de vie des populations et qui a parmi ses effets néfastes de provoquer un déclin du niveau de leur santé, de vouer à l'échec la poursuite d'une éducation adéquate et de ralentir l'indispensable création d'infrastructures de la région africaine. Cet impact s'aggrave davantage lorsque la réduction de l'aide publique au développement est pratiquée à l'égard des petits États insulaires en développement, dont une partie — en apparence contradiction avec leurs contraintes structurelles particulières — affiche des indicateurs de développement humain relativement acceptables et même un produit national brut par habitant plus élevé que ceux qu'on trouve au bas de l'échelle mondiale. Cette qualité et la bonne conduite de ces pays sont parfois avancées pour justifier une chute précipitée et désastreuse de l'aide publique au développement.

Nous ne prétendons pas épargner à nos pays ce qui leur reste encore à transformer et à corriger en vue de mobiliser et de réorienter des ressources vers les domaines que nous avons mentionnés, et vers beaucoup d'autres. Nous soulignons cependant le fait que la réduction de l'aide — due à une certaine «fatigue» qui prend parfois l'allure d'une punition — ne peut contribuer à une solution quelconque. La politique d'aide au développement doit plutôt continuer à chercher des moyens de combattre et d'éliminer les mécanismes de gaspillage et d'assurer la direction effective des ressources vers les activités nécessaires au développement.

Certes, nous sommes d'accord pour dire que l'aide publique au développement ne fournit pas la clef de la prospérité. Mais, outre les mesures vigoureuses en matière de dette visant à assouplir l'étranglement financier actuel, l'aide au développement facilite la création de conditions humaines et matérielles propices à l'investissement direct, à la compétitivité, aux échanges commerciaux fructueux et, enfin, à l'insertion durable de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Cette référence à la dette externe africaine n'est pas gratuite. Tout en saluant les mesures récemment prises et annoncées par des pays et des groupes de créanciers particulièrement solidaires avec l'Afrique, il faut dire que cette question se traite depuis longtemps avec trop de parcimonie, de retard et de lenteur. Ainsi, les mesures actuelles — limitées dans leur contenu et dans l'éventail de pays qu'elles concernent, et accompagnées de conditions d'éligibilité très restrictifs — auraient eu beaucoup plus d'impact si elles avaient été prises il y a longtemps, alors qu'on les réclamait déjà avec urgence. De plus, elles auraient facilité la poursuite et l'approfondissement nécessaires des réformes économiques et politiques en cours sur le continent et auraient même stimulé un élargissement de la coopération régionale africaine.

Après 24 ans d'occupation illégale et de souffrances extrêmes infligées au peuple du Timor oriental, le processus d'autodétermination paraissait devoir aboutir à une conclusion honorable pour toutes les parties intéressées. Mais c'est avec une grande consternation et indignation que nous avons assisté, ces dernières semaines, aux événements violents qui se sont produits sur ce territoire. Exécutés par des agents résolus à renverser le choix de l'indépendance que les Timorais avaient exprimé clairement aux urnes, ces actes immondes, qui auraient pu et auraient dû être prévenus, doivent susciter un rejet absolu et la condamnation la plus vigoureuse et effective de la part de la communauté internationale.

Le Cap-Vert — qui, depuis l'occupation et l'annexion illégales du Timor oriental par l'Indonésie, a constamment défendu avec détermination la cause du peuple timorais — s'est toujours battu pour que la question du Timor oriental garde sa place à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous tenons à réaffirmer notre soutien inlassable à l'indépendance du Timor oriental et à l'intégrité territoriale de ce pays frère, et nous engageons les Nations Unies à agir avec toute la fermeté nécessaire pour promouvoir et assurer la pleine application des accords de New York et, en particulier, les dispositions de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous saluons donc l'arrivée de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) et nous appuyons fermement toute mesure nécessaire qu'elle pourrait prendre pour accomplir sa mission de restaurer l'ordre et la sécurité dans le territoire; de protéger le peuple timorais de la coercition, de l'intimidation, de la violence et du terrorisme; et d'assurer la transition pacifique vers l'indépendance.

Mais notre satisfaction devant la réaction effective et rapide de la communauté internationale, sous la pression de l'opinion publique du monde entier, ne doit pas nous faire oublier les milliers de Timorais qui souffrent d'immenses pénuries et de violations brutales des droits de l'homme les plus élémentaires, ainsi que les hommes, femmes et enfants qui ont été persécutés et déportés de force vers le Timor occidental et ailleurs en Indonésie pour avoir seulement exercé librement le droit des peuples à l'autodétermination sous l'égide même des Nations Unies. Il s'ensuit que la communauté internationale a le devoir moral et légal de leur assurer immédiatement une aide humanitaire adéquate et suffisante; de promouvoir et de garantir le retour dans la dignité et la sécurité de tous les réfugiés et déportés timorais dans leur pays; de traduire devant la justice internationale tous les responsables et auteurs moraux et matériels des crimes contre l'humanité et des violations flagrantes des droits de l'homme les plus fondamentaux commises au Timor oriental de façon planifiée et systématique; et de fournir un appui substantiel et effectif à la reconstruction et au redressement de ce pays qui a subi une destruction criminelle et préméditée.

En Angola, les hostilités ont malheureusement repris quand les perspectives d'application du Protocole de Lusaka se sont évanouies malgré une intervention des Nations Unies qui, il faut le reconnaître, n'a pas réussi. L'incapacité avérée de la communauté internationale à faire respecter scrupuleusement par toutes les parties et tous les États concernés les engagements qu'ils avaient contractés en vertu des accords négociés sous l'égide des Nations Unies, y compris des résolutions de ses organes, a contribué à la résurgence de ce conflit puisqu'elle n'a pas empêché l'UNITA de se réarmer fortement et de faire obstacle à l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais.

Les dimensions que ce conflit long et sanglant ont alors prises devraient inspirer de vives préoccupations à la communauté internationale. Celle-ci doit maintenir et renforcer ses efforts en vue d'identifier des voies possibles de rétablissement de la paix en Angola, efforts que doivent déployer toutes les entités qui peuvent y contribuer et

auxquels le Cap-Vert ne manquera pas de participer selon ses moyens.

Il est prioritaire de réunir les conditions nécessaires pour faire face à la catastrophe humanitaire sans précédent qui s'abat sur l'Angola. L'urgence est on ne peut plus grande dans ce domaine, et il faut tout faire pour apporter une assistance humanitaire immédiate et adéquate aux populations touchées par le fléau de la guerre.

Le Cap Vert suit avec la même solidarité fraternelle l'évolution de la situation chez le pays voisin de la Guinée-Bissau, où le Gouvernement s'apprête, avec le concours des Nations Unies et de la communauté internationale, à mener des élections libres et démocratiques.

Nous nous attendons à la réussite du peuple de la Guinée-Bissau au moment où il entreprend une nouvelle étape de sa vie, où la société guinéenne toute entière s'apprête à se lancer dans la reconstruction du pays et à exploiter tout son potentiel pour améliorer ses conditions de vie. Nous invitons la communauté internationale à apporter un soutien constant et généreux à l'oeuvre de redressement du pays dans le cadre d'un processus de longue haleine.

Nous accueillons avec plaisir les indices les plus récents qui reflètent la décision des Nations Unies d'intervenir plus concrètement dans le maintien de la paix en Afrique, notamment dans les cas de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone et, espérons-le, bientôt en Érythrée et en Éthiopie.

Aujourd'hui, il est clair que notre continent est plus que jamais déterminé à systématiser ses efforts de contrôler et de résoudre les conflits qui éclatent dans la région, tout en espérant pouvoir compter sur l'appui externe indispensable au renforcement de ses capacités. Les responsabilités régionales ne peuvent pourtant se substituer à celles qui incombent aux Nations Unies, qui doivent assumer pleinement le rôle qui leur est attribué par la Charte.

Parallèlement aux efforts visant à contenir et à résoudre les conflits, il est essentiel — comme on l'a affirmé, mais trop peu souvent mis en pratique — de les prévenir. L'éclatement des conflits a souvent ses racines dans la persistance de situations d'injustice, d'exclusion, d'inégalité établie et de négation des droits, que les individus, les groupes et même les nations continuent à subir.

Partout où la dignité bafouée ne peut pas exprimer convenablement ses revendications légitimes, partout où celles-ci ne trouvent pas de réponse raisonnable, un conflit

est imminent. Il est vrai que dans certains cas, des situations établies ne se prêtent pas à une transformation rapide ou dramatique. Le dialogue sincère et le compromis qui vont dans le bon sens peuvent, dans ces situations, ouvrir la voie à de futurs progrès que l'intolérance et l'absence de volonté ne sauraient jamais réaliser.

Si les conflits qui prédominent aujourd'hui ont éclaté essentiellement sur le plan interne, il serait irresponsable de notre part d'ignorer les facteurs externes qui les favorisent. Des disputes territoriales classiques à des questions plus diffuses qui influent sur l'acquisition d'avantages sur le plan de la compétition économique, la scène internationale recèle et manifeste divers facteurs qui contrecarrent la sécurité et l'équilibre souhaitables. Il faut dépasser le recours au critère étroit du simple intérêt national ou de ses équivalents comme paradigme des affaires internationales, en faveur des arrangements multilatéraux participatifs et inspirés par l'équité.

Parmi les questions déjà à l'examen que cette session a héritées de la précédente, la réforme du Conseil de sécurité est un élément clef de la restructuration et la revitalisation des Nations Unies et qui est, depuis quelques années, le sujet d'une négociation continue. Tout ce temps a été, il nous semble, nécessaire pour que les différents arguments qui sous-tendent les positions et propositions existantes soient suffisamment compris.

Les questions qui s'y posent sont complexes, et on ne saurait nier la pertinence d'aucune de ces positions. La divergence essentielle réside, à notre avis, dans la primauté accordée par certains à la préservation de l'efficacité du Conseil et par d'autres à la représentativité du corps actuel des États Membres. Nous croyons que l'impasse où nous nous trouvons est plutôt apparente et que la maturation déjà acquise nous permettra de prendre des décisions dans un avenir pas très lointain.

Nous croyons qu'accroître l'efficacité du Conseil, tout en élargissant le nombre de ses membres, est un défi à notre portée. À notre avis, il ne faut pas accorder plus de poids à l'importance de l'écart, déjà minime, entre les principales propositions faites dans ce domaine qu'à la nature spéciale des principes fondamentaux de la participation représentative.

Comment, par exemple, pourrait-on, en privilégiant l'efficacité, refuser d'accorder aux pays africains, qui représentent presque 30 % des États Membres des Nations Unies, au moins deux sièges permanents dotés de pleins pouvoirs?

Nous émettons nos vœux, Monsieur le Président, pour que, sous votre direction éclairée, nous fassions un bond en avant dans l'examen de ce point important de notre ordre du jour pendant cette session de l'Assemblée générale.

Avant de terminer notre intervention dans ce débat général, nous voulons réitérer l'inspiration continue que nous fournit la Charte des Nations Unies et, en particulier, les propos élevés et toujours actuels de son préambule, dont la réalisation nous fournira un défi constant dans le courant du siècle à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Cap-Vert de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Carlos Veiga, Premier Ministre du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Croatie, S. E. M. Mate Granić.

M. Granić (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre riche expérience de diplomate et votre haute réputation joueront un rôle important dans votre conduite des travaux de l'Assemblée.

Je voudrais également féliciter M. Didier Operti, de l'Uruguay, de son grand talent et de la persévérance dont il a fait preuve en présidant les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également la bienvenue aux trois nouveaux États Membres de notre Organisation : Kiribati, Nauru et les Tonga. L'ONU s'est enrichie grâce à ces nouvelles adhésions.

Un an seulement nous sépare de l'Assemblée du millénaire, un événement dont le symbolisme devrait nous inciter à redoubler d'efforts pour atteindre tous les objectifs de l'Organisation. Tout en se préparant aux défis qui se poseront à l'avenir, nos pays comprennent également que le monde continue de comporter de nombreux dangers. On a dit à juste titre que la mondialisation avait deux visages. Tout en nous permettant d'établir un réseau de plus en plus complexe de liens entre les diverses activités humaines, la mondialisation a également créé une plus grande aliénation et, dans certains cas, de plus grandes disparités. Il est clair

que l'ONU est à l'avant-garde des efforts qui sont faits pour examiner ces processus complexes et pour les concilier. Le combat mené pour relever et améliorer la qualité de vie de centaines de millions de personnes qui continuent de souffrir de l'angoisse inséparable de la pauvreté, la sauvegarde de notre précieux environnement, le renforcement de la démocratie et la protection des droits de l'homme, l'organisation de secours efficaces pour faire face aux catastrophes naturelles, la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et le traitement approprié des crises en matière de sécurité à mesure qu'elles se produisent, sont autant de tâches qui continuent de nous occuper.

Ayant mentionné la question de la sécurité, je constate que la situation en Europe du Sud-Est est revenue à son point de départ et que l'épicentre de la crise se trouve de nouveau en République fédérale de Yougoslavie et au Kosovo, là où elle avait commencé il y a plus de 10 ans. L'intervention militaire de la communauté internationale, soutenue par tous les pays de la région, y compris la Croatie, doit maintenant être suivie d'une réponse politique appropriée. Au moment même où nous avons joint notre voix à celle de la communauté internationale pour condamner les violations des droits de l'homme, il apparaît clairement que nous devons maintenant concentrer nos énergies sur l'instauration d'une paix juste et durable.

En ce qui concerne le problème de la sécurité à Prevlaka, de même que d'autres problèmes découlant de l'agression et des prétentions territoriales de la République fédérale de Yougoslavie, les négociations bilatérales n'ont pas abouti pour la simple raison que ce pays ne veut pas accepter les frontières internationalement reconnues de la Croatie. Ce n'est que lorsque la République fédérale de Yougoslavie acceptera que la question de Prevlaka est liée à un problème de sécurité et qu'il ne s'agit pas d'un conflit territorial, et lorsqu'elle s'abstiendra de faire intervenir cette question dans les relations internes serbo-monténégrines, qu'une solution pourra être trouvée. En permettant la liberté de mouvement des personnes et des biens, l'ouverture de postes-frontière donnant accès à la République du Monténégro a contribué dans une large mesure à la stabilité régionale et facilité la transformation démocratique du Monténégro.

La Croatie a proposé la mise en place d'un régime de sécurité bilatéral qui succéderait à celui qui est actuellement placé sous l'administration de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP). Que ce soit à la suite de négociations bilatérales fructueuses avec la République fédérale de Yougoslavie, par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité ou grâce à une action unilatérale com-

patible avec les droits et les devoirs de la Croatie au titre du droit international, le mandat de la MONUP devrait bientôt prendre fin. Une nouvelle prorogation de son mandat ne servirait qu'à ceux qui souhaitent prolonger indéfiniment les négociations, ce qui est contraire aux relations de bon voisinage et au souci d'instaurer la stabilité dans l'ensemble de la région.

La question de la succession demeure le principal problème juridique découlant de la désintégration de l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie. Tant que cette question ne sera pas résolue, les chances d'une normalisation durable de la situation dans la région seront compromises pour tous les États successeurs. La responsabilité de cet état des choses revient directement à la République fédérale de Yougoslavie qui persiste à rejeter les conclusions de la Conférence ONU/Union européenne sur l'ex-Yougoslavie, de même que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La question de la succession ne pourra être résolue que si elle émane de cet organe qui incarne l'autorité et le droit international. Tant que cette question n'aura pas été entièrement réglée, les processus économiques normaux qui auraient dû promouvoir la stabilité et la coopération ne pourront avoir aucun effet positif, que ce soit pour la région ou au niveau des relations bilatérales.

Au cours de l'année écoulée, la Croatie a persévéré dans sa détermination d'élargir et enrichir le contenu et la portée de ses relations bilatérales spéciales avec la Bosnie-Herzégovine. Je suis très heureux de pouvoir informer l'Assemblée que nous avons récemment résolu une des questions toujours en suspens dans nos relations avec ce pays: un accord réglant la question de nos frontières communes a en effet été signé.

La Croatie continuera d'appuyer l'application des accords de Dayton concernant la Bosnie-Herzégovine et d'honorer l'engagement qu'elle a pris de garantir les droits des Croates qui constituent le groupe le moins nombreux parmi les trois peuples constituants.

Après une lente réaction initiale, une multitude d'initiatives nationales et multinationales destinées à assurer la stabilité à long terme en Europe du Sud-Est ont été lancées dans la seconde moitié des années 90. Le nouveau Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est s'appuie sur la base solide que constitue la perspective d'inclure les États de la région dans les processus d'intégration euro-atlantique. Néanmoins, pour assurer le succès de cette initiative, il faudra procéder à une évaluation distincte des progrès

actuellement réalisés par chacun des États, qui devra se baser sur des critères simples, clairs et transparents.

Mon pays a accueilli favorablement le Pacte, car il représente une initiative importante qui inclut tous les acteurs internationaux concernés et vise à trouver une solution d'ensemble. La Croatie estime que la force de ce Pacte — à condition qu'il soit scrupuleusement appliqué — réside, d'abord, dans son caractère global et, ensuite, dans le fait qu'il renferme une vision intégrant les États participants dans les structures euro-atlantiques. De cette manière, nous espérons qu'il pourra cristalliser les énergies, jusqu'à présent dispersées, de la communauté internationale. La Croatie apporte son plein appui au processus lié au Pacte et réaffirme sa détermination à continuer de jouer un rôle actif dans sa mise en oeuvre.

Le succès conjoint obtenu au début de l'année dernière par l'ONU et le Gouvernement croate avec la réintégration pacifique de la partie précédemment occupée de la Croatie orientale a été suivi du retour progressif des personnes déplacées dans leurs foyers, non seulement dans cette région, mais également dans le reste de la Croatie. Il s'agit d'un processus complexe qui comporte le retour de Croates dans leurs foyers, situés à l'intérieur de zones précédemment occupées, et le retour dans leurs foyers des Serbes croates réfugiés dans d'autres pays ou leur rapatriement de la Croatie orientale vers d'autres parties du pays.

Si les conditions économiques difficiles, en particulier dans les zones de rapatriement, ne favorisent certainement pas le processus, elles touchent cependant tous les citoyens au même degré. En dépit de ces difficultés objectives, l'application du Programme national de rapatriement et d'hébergement des personnes déplacées, réfugiées et exilées se poursuit avec succès et a déjà permis le retour de 65 000 Serbes croates.

La Croatie entretient des rapports étroits avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle a pris de nombreuses mesures, notamment en lui fournissant de la documentation, en lui accordant l'accès aux lieux de crimes présumés et en collaborant à la remise volontaire des inculpés au Tribunal. Chaque fois qu'un différend de nature juridique s'est présenté, la Croatie a cherché des moyens de le résoudre par des voies judiciaires devant le Tribunal lui-même. Toutefois, si elle a accordé tout son concours et son appui au Tribunal, la Croatie n'est pas pleinement satisfaite des résultats obtenus. Les mises en examen décidées jusqu'à présent ne correspondent pas exactement à la nature et à la portée réelles des crimes de guerre commis par les différentes parties au conflit. Le retard inhabituel à faire comparai-

tre les détenus — plus de deux ans dans certains cas, malgré les assurances données au début quant à la rapidité des procès — n'a pas contribué à renforcer la crédibilité du Tribunal.

Personne n'a été inculpé des crimes commis contre les Croates de Bosnie — malgré les assurances données à une date aussi ancienne que les négociations de Dayton — et personne n'a été condamné pour les crimes commis au cours de l'agression contre la Croatie, en dépit des nombreuses preuves accumulées et de la mort de 14 000 personnes.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit en de précédentes occasions à cette tribune. La République fédérale de Yougoslavie continue de donner asile à Mile Martić, criminel de guerre tristement célèbre, et aux auteurs des plus odieux crimes de guerre commis à Vukovar : Mrksić, Slijivčanin et Radic. Sa position défie ouvertement la volonté du Conseil de sécurité, de la communauté internationale et la justice en général. Elle représente aussi un sérieux obstacle au processus de réconciliation.

Nous avons assisté au cours du XXe siècle à d'énormes progrès. Mais de nombreux défis restent à relever, en particulier si nous voulons éliminer la pauvreté, protéger notre environnement, ainsi que promouvoir et mener à bien un développement social et une croissance économique soutenus.

Les importants travaux et délibérations qui se sont tenus récemment au Conseil économique et social ont confirmé l'importance de cet organe dans le traitement des multiples questions posées par la mondialisation. La Croatie estime qu'il est capital d'appliquer les résultats des négociations dans les grands domaines du développement durable pour poursuivre l'objectif mondial de léguer une planète salubre aux générations futures. Le système des conférences internationales, qui a atteint cette année sa phase d'examen quinquennal, et le système des Nations Unies dans son ensemble, ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard. C'est en pensant à tous ces facteurs que la Croatie a choisi le Conseil économique et social pour premier organe majeur auquel présenter sa candidature.

En dépit de nos espoirs et de nos objectifs d'avenir, le monde est encore encombré des legs du XXe siècle. Le fléau de la guerre et tout ce qu'entraînent les conflits violents demeurent une préoccupation nette et omniprésente. L'ONU doit être prête à faire face à ces défis. Cela exige inévitablement une réforme de l'Organisation. Il existe, certes, un large consensus sur la nécessité d'une réforme

mais, comme toujours, les problèmes commencent lorsqu'on en vient aux détails de cette réforme. L'ONU doit disposer de mécanismes pour régler à temps et efficacement les problèmes issus du nouvel ordre international. Les réformes qui relèvent du Secrétaire général progressent. Les États Membres devraient maintenant saisir l'occasion offerte par le symbolisme du nouveau millénaire pour mener à bien le processus de réforme.

La réforme du Conseil de sécurité est toujours dans l'impasse. La première tâche du Conseil — le maintien de la paix et de la sécurité internationales — en rend la représentation et la transparence, et donc la réforme, essentielles.

Les questions relatives au déminage et à la destruction des mines antipersonnel et autres revêtent une importance primordiale pour la Croatie. En dépit de tout ce qui est fait pour porter remède à la situation, des centaines de milliers de mines sont encore dispersées sur 6 000 kilomètres carrés de territoire croate. Après avoir ratifié l'an passé la Convention d'Ottawa, la Croatie a eu le plaisir d'accueillir à Zagreb, en juillet dernier, une conférence régionale sur les mines antipersonnel et de partager avec d'autres pays son expérience et son savoir-faire afin de débarrasser le monde de ces armes terribles.

L'ONU est avant tout connue pour son rôle de maintien de la paix aux quatre coins du monde. La Croatie, qui a pour sa part accueilli sur son territoire cinq opérations différentes de maintien de la paix, est à son tour, depuis quelques semaines, un pays fournisseur de contingents. Comme nous l'avions annoncé dans le passé, la Croatie va pouvoir, par sa participation à la mission des Nations Unies en Sierra Leone, rembourser en nature les actes de générosité dont elle a été l'objet. Le Gouvernement croate, honoré de cette responsabilité, est convaincu que ses soldats se comporteront en membres exemplaires de la force des Nations Unies. De plus, nous nous félicitons de l'évolution enregistrée dans le domaine du maintien de la paix, depuis l'utilisation de la police civile et de forces préventives jusqu'à la proposition relative aux «Casques blancs».

La défense et la protection des droits de l'homme exigent une vigilance et des efforts constants de la part de tous les gouvernements responsables. Par l'intermédiaire de son Comité national d'éducation aux droits de l'homme, le Gouvernement croate prépare, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et des experts du Conseil de l'Europe, un programme national d'éducation aux droits de l'homme destiné aux enfants des écoles primaires et secondaires.

La Croatie continue de suivre de près les progrès accomplis dans la voie de l'établissement de la Cour pénale internationale. La création d'une Cour pénale internationale efficace et permanente serait une étape importante dans la lutte pour la protection universelle des droits de l'homme et pour l'instauration de la primauté du droit. La Croatie a déjà signé le Statut de la Cour et s'attend à ce que d'autres États fassent de même afin que cette institution, grande réalisation de la communauté internationale, puisse fonctionner dès que possible.

La présente session sera cruciale pour préparer la prochaine Assemblée générale du millénaire. Il est important que la présente session soit bien préparée de sorte qu'elle soit un événement de portée considérable plutôt qu'un cérémonial. La Croatie espère qu'elle constituera un véritable tournant décisif et qu'elle réussira à tracer les lignes directrices de notre marche vers un monde plus tolérant au cours du prochain millénaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer en signalant que la Croatie attend impatiemment les travaux de la cinquante-quatrième session, tout en espérant que ces travaux nous permettront de progresser davantage dans notre tâche qui est de faire face aux défis et de saisir les chances de notre temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Nguyen Manh Cam.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam et en mon nom personnel, je tiens à vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que grâce à votre expérience et à votre sagesse, la présente session sera couronnée de succès. Qu'il me soit permis aussi d'exprimer à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, mes remerciements et ma haute appréciation pour ses contributions importantes et l'efficacité de sa présidence au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également féliciter et souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux États Membres de l'Organisation : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens sont heureux de saluer ces trois pays du Pacifique en les assurant de leur volonté d'établir et de développer la plus fructueuse et confiante coopération.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies revêt une signification particulière. En tant que passerelle entre le XXe et le XXIe siècle, elle prépare notre entrée dans un nouveau siècle, dans un nouveau millénaire. Il s'agit donc d'un moment important et d'une occasion de jeter un regard rétrospectif sur l'avènement et l'évolution, des hauts et des bas de la plus grande Organisation internationale qu'est l'ONU, au cours de plus d'un demi-siècle. Un tel bilan nous aidera à tirer des enseignements, des expériences précieuses nécessaires à l'identification des tâches à remplir afin de permettre à l'ONU de poursuivre sa mission et de continuer d'exercer son influence dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Le XXe siècle qui s'achève est caractérisé non seulement par de grandes acquisitions de l'humanité sur tous les plans de son développement. Mais il mérite une réflexion approfondie sur des problèmes que les siècles précédents n'avaient pas pu envisager. Deux guerres mondiales, des centaines de conflits, de guerres civiles et de situations de tensions locales prolongées dans différentes régions du monde ont fauché la vie de plus de 150 millions d'êtres humains et laissé des traces indélébiles de blessures, spirituelles et physiques à des centaines de millions d'autres. Des fruits du travail créatif de tant de générations ont été détruits dont certains sont irréparables. Cet état de chose rend plus brûlantes, plus profondes les aspirations du genre humain à vivre dans la paix et la sécurité, dans la liberté et le bonheur, en vue d'un développement stable et durable, au service de l'homme et de notre si belle planète. Il y a plus d'un demi-siècle, la création de l'ONU avec ses statuts et objectifs bien déterminés constituait un apport à la matérialisation de ces aspirations. En effet, l'humanité a témoigné, au cours du XXe siècle, des progrès extraordinaires dans le processus de la décolonisation, de l'effondrement du système colonial et de la réalisation réussie du droit sacré des peuples à l'autodétermination, donnant lieu à la naissance de plusieurs États indépendants et ainsi à des changements fondamentaux dans les relations internationales. Les réalisations acquises par l'ONU au cours de ces 54 années écoulées sont dues pour une grande part à la contribution de ces jeunes pays indépendants.

Bien que le XXe siècle a assisté aux grandes avancées de signification importante sur le chemin du développement des États-nations, force est de reconnaître que l'humanité est confrontée à bon nombre de problèmes encore non résolus. Au cours des dernières décennies du XXe siècle, l'explosion scientifico-technologique, notamment celle de la technologie de l'information a modifié les structures de nombreuses économies et imprimé une forte influence sur la vie culturelle et sociale de tous les États. Le monde où

nous vivons devient un village planétaire, la distance géographique ne joue plus son rôle d'antan tandis que l'interdépendance, les échanges et la coopération entre les États, les régions et les continents ne cessent de s'accroître. Cependant, il est regrettable que nombre de réalisations ne sont pas mises uniquement au service de l'homme, bien au contraire, elles sont utilisées de mauvaise foi, voire abusivement aux dépens de l'humanité. La course aux armements surtout nucléaires et aux nouveaux types d'armements de plus en plus sophistiqués, dangereux et meurtriers consomme non seulement des ressources considérables mais risque encore de détruire la vie et l'environnement.

Au cours de cette année, la situation de certaines régions a placé la communauté internationale devant un défi de la politique de diktat d'un groupe de pays et d'organisations régionales. L'attaque militaire unilatérale contre des pays souverains et disposant de leur intégrité territoriale dans les Balkans et dans le Golfe ont créé des précédents dangereux dans les relations internationales, allant à l'encontre des buts et objectifs de l'ONU, en violation des principes fondamentaux du droit international, notamment le principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres et constituant un défi au rôle et à l'efficacité de l'ONU, ainsi qu'à la base juridique de cette organisation.

Pour l'ONU, il n'est pas possible d'édifier la paix et la sécurité, ni de les garantir pour le monde entier comme pour les différentes régions, si le droit international et la Charte des Nations Unies ne sont pas respectés ni strictement mis en oeuvre. Telle est la première leçon tirée des événements susmentionnés. Deuxièmement, l'ONU ne pourra réaliser son rôle et exercer son influence à la mesure de sa dimension que si, à l'heure actuelle et dans l'avenir, ses buts et objectifs définis à San Francisco, il y a 54 ans, sont solidement préservés et si une réforme intégrale, vaste et approfondie en matière d'organisation et d'opérations n'est pas entreprise, car il s'agit là d'une source de la force endogène de notre Organisation.

Ce faisant, l'ONU sera capable d'empêcher un tel pays ou une telle organisation régionale de se servir de tel ou tel prétexte ou de tel ou tel motif, des droits de l'homme, par exemple, pour fouler au pied l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays ou pour s'ingérer dans les affaires intérieures de celui-ci. Ce faisant, l'ONU sera en mesure de maintenir son rôle important, répondant ainsi à l'attente des États Membres vis-à-vis de la prévention contre toute politique de diktat, de l'usage de la force ou de la menace de la force dans les relations internationales. Et ce faisant, l'ONU sera capable de contribuer à

l'édification et au maintien d'un environnement de paix et de sécurité durable au service d'un développement solide et stable, ce dont ont besoin tous les États Membres, aujourd'hui comme dans le siècle à venir.

Aujourd'hui, la paix et la sécurité sont liées de manière dialectique et cohérente au développement. Le développement est devenu un facteur important du concept de sécurité dans son acception la plus large. Ce qui a donné naissance à la globalité de la position de chaque pays et limité le caractère d'isolement de chaque État. Par conséquent, il n'est pas étonnant que le développement socioéconomique se trouve au coeur de la politique de la majorité des États et c'est justement le secteur où les Nations Unies ont et pourront jouer un rôle important.

Il est indéniable qu'au cours de la dernière décennie, la régionalisation et la mondialisation ont transformé la physionomie mondiale et apporté des avantages à la plupart des États. Force est de reconnaître pourtant que la face cachée et les impacts négatifs de ce double processus se font sentir de plus en plus. Des exemples frappants de ces deux dernières années montrent que ces impacts risqueraient de détruire les acquis de nombreuses années de développement, d'engendrer l'instabilité locale et plus étendue dont les victimes immédiates ne seront autres que les États moins avancés. En effet, ceux sont des pays qui sont confrontés à de plus grandes difficultés dans leur processus de développement socio-économique et qui auraient dû bénéficier d'une attention plus importante, de conditions plus avantageuses dans leur processus d'intégration régionale et mondiale. Les Nations Unies pourront et devront devenir un appui pour les pays Membres dans ce double processus.

Le rôle de cette Organisation consiste à promouvoir des liens entre la paix, la sécurité et le développement de manière à ce que la mondialisation et la régionalisation n'évoluent pas dans le sens contraire aux besoins, au niveau de développement, et aux spécificités de chaque État, de chaque région. C'est ainsi que les États pourront apporter leur contribution et bénéficier des intérêts légitimes et mérités dans le processus de mondialisation et de régionalisation. Et c'est ainsi que l'égalité dans le développement pourrait être assurée et que l'impact douloureux de l'envers du décor de ce processus qu'est le fossé croissant entre les pauvres et les nantis pourrait être surmonté.

Malgré des progrès impressionnants et un long parcours sur le chemin de la civilisation, la fin du XXe siècle est encore marquée par la pauvreté et la famine, une réalité des plus douloureuses, un défi majeur pour l'humanité. Non seulement, la pauvreté et la famine érodent la qualité de la

vie humaine dans un tel ou tel pays, mais elles sont également devenues un problème global, un facteur d'instabilité sociopolitique dans de nombreuses régions et une question à laquelle bon nombre de pays ne sont pas en mesure pour le moment de trouver une réponse. Ce problème s'aggraverait davantage si les conséquences négatives du processus de régionalisation et de mondialisation tardent à être combattues à fond. Au cours de plus de 50 années, l'ONU et ses organisations et institutions spécialisées ont apporté une contribution active et efficace à la lutte contre la pauvreté et la famine dans le monde, accumulé de nombreuses expériences précieuses. Aujourd'hui, l'ONU est appelée à faire valoir davantage ce rôle et ces expériences. L'éradication de la famine et la réduction de la pauvreté sont donc devenues une tâche urgente de premier ordre de l'ONU. La lutte contre la pauvreté et la famine relève également des responsabilités de cette organisation à l'égard des pays membres confrontés à l'heure actuelle à ce double fléau.

L'ONU s'est donné pour objectif de réduire d'ici à l'an 2015 de 50 % le niveau actuel de pauvreté et de famine dans le monde. Il est évident qu'afin d'atteindre cet objectif, la mobilisation des forces endogènes dans chaque État revêt une signification cruciale. Cependant, le concours extérieur nécessaire à la création des conditions et d'un environnement favorable au développement est aussi importante, voire indispensable. Nous sommes persuadés que les Nations Unies pourront jouer un rôle important dans la promotion de la coopération Nord-Sud en encourageant les pays industrialisés à augmenter leurs investissements directs, à fournir et garantir des sources de financement à long terme, à ouvrir leur propre marché, à appliquer des préférences commerciales au profit des pays en voie de développement et moins avancés, à respecter pleinement l'engagement de réserver 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, à intensifier les transferts technologiques, à soutenir le développement des ressources humaines, de la formation, et de l'enseignement professionnel, à mettre en oeuvre, de concert avec d'autres pays, l'initiative 20/20 relative au développement social, en particulier les engagements contenus dans la Déclaration de Hanoi sur l'initiative 20/20, adoptée en octobre 1998. Un tel concours de la part de l'ONU aidera à rendre plus efficaces les efforts de chaque État et contribuera à résoudre graduellement et de manière efficace le problème de la pauvreté et de la famine.

Les problèmes qui se posent au seuil du prochain siècle, au sujet de l'avenir des Nations Unies, s'avèrent majeurs, compliqués et difficiles à résoudre. Cependant, fortes des riches expériences acquises au cours de 54 années passées, du soutien des pays Membres, et bénéficiant des occasions que l'humanité s'est créées et continuera à se

créer, les Nations Unies seront en mesure de résoudre les problèmes susmentionnés si la réforme qui est la sienne est accélérée et menée à bien dans un meilleur délai. Sur ce point, nous saluons les efforts de réforme déployés par le Secrétaire général M. Kofi Annan en vue de rendre l'appareil administratif onusien plus efficace, d'amputer et de réduire les dépenses qui ne sont pas nécessaires.

Nous estimons que la réforme des Nations Unies passe avant tout par le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, l'organe principal, présenté par la plupart de pays membres de la communauté internationale en vue d'assurer une complète démonstration des principes de démocratisation et d'égalité entre les pays Membres. La réforme du Conseil de sécurité constitue le secteur le plus important. Le Viet Nam persévère dans sa position conséquente selon laquelle il nous faut un Conseil de sécurité plus représentatif par l'augmentation des membres tant permanents que non permanents en assurant un niveau plus élevé de démocratisation, de transparence et de responsabilité. Le Viet Nam considère qu'un des contenus indispensables de la réforme consiste à avoir un représentant des pays en voie de développement siégeant au Conseil de sécurité en tant que membre permanent.

Dans l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, nous soutenons la candidature des pays Membres capables d'apporter une contribution considérable aux activités de cette importante instance comme l'Inde, le Japon, l'Allemagne. Également, il est à souligner que l'usage du droit de veto au sein du Conseil de sécurité devra respecter l'esprit et la lettre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam se réjouit des signes encourageants dans les perspectives de règlement pacifique des conflits et de la tension dans certaines régions du monde, comme la région des Grands Lacs en Afrique, ou de la relance du processus de paix et de réconciliation au Proche-Orient. Nous suivons avec intérêt l'évolution de la situation au Timor oriental et souhaitons qu'il n'y aura plus de complications pour que la situation se stabilise rapidement contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Le Viet Nam demande la suppression totale et dans les meilleurs délais de la politique de blocus et d'embargo vis-à-vis de Cuba ainsi que d'autres nations. Une telle politique non seulement se révèle aujourd'hui anachronique mais va également à l'encontre de la tendance de la démocratisation, de l'égalité dans les relations internationales, engendrant des préjudices, souffrances aux populations civiles de ces pays, notamment les femmes, les vieillards et les enfants.

En Asie du Sud-Est et en Asie-Pacifique, le redressement économique observé jusqu'ici dans plusieurs pays a rétabli la confiance en l'avenir de la région. Les pays de la région y ont tiré des enseignements, trouvé des solutions efficaces et exploité à fond l'aide de la communauté internationale. Ainsi, le rythme de croissance s'est rétabli graduellement, les activités dans les domaines des exportations, de la coopération et des investissements retrouvent pas à pas leur atmosphère animée. Cependant, le redressement de l'économie, l'atténuation des effets négatifs de la crise économique pour un développement durable constituent un processus continu et à long terme, un défi que les pays de la région se doivent de relever.

De même, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a connu de nouveaux développements. Le succès de son sixième sommet, tenu à Hanoi en décembre 1998, et l'adhésion du Cambodge, qui a fait de celle-ci une organisation regroupant l'ensemble des 10 pays de la région ont démontré le haut niveau de leur unanimité et de leur volonté ainsi que leur capacité de renforcer la solidarité, élargir la coopération, surmonter les difficultés et continuer de faire valoir le rôle, la position et la force qui sont les leurs. L'ANASE à 10 a réuni ainsi des conditions favorables pour exercer l'importance de sa voix dans les forums internationaux et régionaux, tels que le Forum régional de l'ANASE, la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le Mouvement des pays non alignés au sujet des problèmes régionaux et globaux concernant la paix, la sécurité, le développement et la survie de l'humanité.

Toutefois, la garantie de la paix et de la sécurité en Asie en général et en Asie du Sud-Est en particulier reste toujours une préoccupation commune de tous les pays membres. Nous souhaitons que les pays en dehors de la région, surtout ceux qui possèdent des armes nucléaires, coopèrent avec les pays de cette région pour que ces derniers puissent concrétiser le Traité instituant une Asie du Sud-Est dénucléarisée. Ce Traité, en vigueur depuis 1997, reflète leur aspiration ardente à la paix et à la sécurité régionales et leur ferme engagement vis-à-vis des objectifs du désarmement pour un monde débarrassé des armes nucléaires. Nous nous réjouissons de noter et d'apprécier hautement le soutien au Traité exprimé par la Chine et la Russie.

Abordant la situation de la région, il est impossible de ne pas mentionner la situation dans la mer de l'Est — c'est-à-dire la mer du Sud de la Chine — où se passent encore des incidents inquiétant les pays de la région. Le Viet Nam préconise la résolution pacifique des litiges dans la mer du Sud de la Chine par le biais des dialogues bilatéraux et

multilatéraux entre les parties directement concernées dans le respect du droit international, en particulier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et de la Déclaration des Ministres des affaires étrangères de l'ANASE de 1992 sur la mer du Sud de la Chine. Dans la recherche d'une solution durable, il convient que toutes les parties fassent preuve de grands efforts de retenue, évitant de faire quoi que ce soit qui puisse rendre la situation compliquée et mettre en place des mesures de consolidation de la confiance afin de garantir la paix et la sécurité dans la région, créant ainsi des conditions favorables à la recherche des solutions fondamentales et à long terme. De ce point de vue, les efforts actuels entrepris par l'ANASE dans l'élaboration d'un code de conduite dans la mer du Sud de la Chine, selon l'esprit du sixième sommet de l'ANASE à Hanoi, sont sur la bonne voie et constituent une mesure positive contribuant à l'établissement de la confiance et au règlement pacifique des litiges dans la région.

En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, le Viet Nam n'a pas ménagé et ne ménagera pas ses efforts pour contribuer à l'oeuvre commune de l'humanité. La position conséquente du Viet Nam est de poursuivre la politique extérieure indépendante et souveraine, de diversification et de multilatéralisation des relations, d'intégration régionale et mondiale, disposé à être l'ami de tous les pays de la communauté internationale, luttant en faveur de la paix, de l'indépendance et du développement. Le Viet Nam est un membre actif de l'ANASE, de l'APEC et se prépare à rejoindre l'Organisation mondiale du commerce dans les meilleurs délais.

Les fondements de ses activités diplomatiques sont les réalisations enregistrées dans l'oeuvre du renouveau, ces 12 dernières années, l'industrialisation et la modernisation du pays en vue de réaliser notre objectif, à savoir, un peuple prospère, un État puissant, une société équitable et développée. Nous avons maintenu un taux de croissance assez élevé, réduit le taux de pauvreté de 30 % en 1992 à 15,7 % à la fin de 1998, et créé près d'un million d'emplois chaque année. Ce sont là autant de preuves tangibles de son développement économique et social. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont apporté des contributions actives à nos résultats. Ce qui a été confirmé à la conférence sur le bilan de la coopération entre le Viet Nam et les organismes du système de développement des Nations Unies, tenue à Hanoi, il y a deux ans. Par ailleurs, le Viet Nam, membre du Conseil économique et social et du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la popula-

tion, a activement participé aux activités communes de la communauté des États dans le monde.

Tout en donnant une haute appréciation au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale d'aujourd'hui comme de demain, le Viet Nam s'emploiera à apporter sa contribution aux activités de l'Organisation et, de concert avec les autres États Membres, à la construction et au renouveau de l'ONU pour que notre Organisation puisse répondre aux attentes des États Membres et de leurs peuples, ainsi qu'aux impératifs de l'époque où nous vivons.

Durant les cinq décennies de son existence, l'ONU, en tant que l'Organisation internationale la plus grande de la planète, a apporté sa contribution, importante et fondamentale, au développement de l'humanité dans tous les domaines et construit les bases juridiques des relations internationales. Ce qu'elle a réalisé jusqu'à maintenant constitue des effets qui accompagnent notre entrée dans le nouveau siècle avec la conviction que l'ONU contribuera encore au nouveaux résultats, aux nouveaux progrès de l'humanité, à la résolution des problèmes en suspens entre les États. En plaçant beaucoup d'espoirs dans l'ONU, les États Membres comprennent, en même temps, que l'efficacité de l'action de l'ONU dépend de la participation active de tous les pays Membres.

Jetant un regard en arrière sur le chemin parcouru, nous sommes conscients, plus que jamais, du rôle et de la compétence de l'ONU, ainsi que de la complexité et du caractère inextricable des problèmes qui se posent. Mais nous pouvons affirmer que l'ONU, une fois réformée sur le plan organisationnel et institutionnel et aussi dans ses orientations générales, restera une organisation irremplaçable. Cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale s'est vue assigner une mission importante, celle d'accomplir les préparatifs nécessaires pour faire entrer l'ONU dans une nouvelle étape de son développement.

Qu'il me soit permis d'exprimer solennellement, de cette tribune, notre conviction quant à la compétence et au rôle crucial de l'ONU s'agissant de promouvoir la paix, la sécurité, la coopération et le développement pour un meilleur avenir de l'humanité. Dans cet esprit, le Viet Nam, de concert avec les autres pays membres, apportera sa contribution active à la noble cause de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Kenya, S. E. M. Bonyaya Adhi Godana.

M. Godana (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Kenya est fier de vous voir présider aux délibérations de cette assemblée, à laquelle vous avez été associé pendant si longtemps, en raison des liens étroits et anciens que nous entretenons avec votre grand pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux de l'Assemblée à sa cinquante-troisième session.

Nous rendons hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables et efficaces qu'il continue de déployer pour gérer les affaires de l'Organisation et nous l'encourageons à continuer de servir la communauté internationale avec son abnégation habituelle. Le Kenya continuera d'appuyer les efforts qu'il fait pour consolider l'Organisation.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux Républiques de Kiribati et de Nauru et au Royaume des Tonga au sein de notre famille des nations.

Alors que nous approchons du nouveau millénaire, nous devons porter notre réflexion sur le passé, le présent et l'avenir du monde. L'histoire de l'humanité au cours de ce millénaire s'est caractérisée par la lutte menée par l'homme pour triompher de la famine, de la guerre et de la maladie. Tout au long de son histoire, l'homme a constamment cherché à se procurer un abri, à faire reculer l'ignorance et surmonter les différents problèmes liés au sous-développement. La fin de ce millénaire a connu des mutations énormes sur les plans politique, économique et social. L'esclavage était autrefois acceptable; aujourd'hui, c'est la liberté qui est la norme. Auparavant, les méthodes brutales de production économique dominaient; aujourd'hui, ce sont les techniques de production avancées qui l'emportent. Alors que l'ignorance était autrefois généralisée, aujourd'hui, ce sont la science et la technologie qui déterminent le progrès humain. Alors qu'autrefois, les droits fondamentaux des peuples étaient inconnus, ils sont aujourd'hui inscrits de plein droit à l'ordre du jour international.

Toutefois, bien que des progrès aient été réalisés, le fléau de la pauvreté et du sous-développement reste une réalité douloureuse pour la plupart d'entre nous. Nous sommes convaincus que la pauvreté est la cause essentielle des conflits qui hantent différentes régions du monde,

engendrant des souffrances immenses pour l'humanité, en particulier les femmes et les enfants.

Notre continent, l'Afrique, continue de souffrir des ravages provoqués par des conflits internes ou externes. Il faut aborder la question de la complémentarité des rôles de l'ONU et des organisations régionales, respectivement. Les pays africains ont pris leurs initiatives propres pour régler les différents conflits qui font rage sur le continent. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certains cas, de nombreux conflits sont loin d'être réglés, empêchant dans une large mesure les pays concernés de réorienter leurs activités et leurs ressources vers le développement économique.

En ce qui concerne notre propre région, le Kenya, en association avec les autres membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), est saisi des conflits au Soudan et en Somalie. Le sous-comité de l'IGAD chargé du processus de paix au Soudan, par exemple, s'emploie activement à trouver une solution pacifique au conflit du Soudan méridional. À la dernière réunion de l'IGAD, qui s'est tenue à Nairobi du 19 au 23 juillet 1999, les membres du sous-comité ministériel ont décidé de mettre en place un secrétariat permanent afin de faciliter les négociations intensives menées en permanence pour régler ce conflit. Le Kenya, qui préside ce sous-comité, a bon espoir que ce nouveau mécanisme contribuera à un règlement négocié. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble de la communauté internationale pour trouver une solution à ce conflit qui dure depuis si longtemps.

Nous sommes également préoccupés par la situation en Somalie. En tant que voisin de ce pays avec lequel il partage une frontière longue de 1 200 kilomètres, le Kenya s'inquiète de voir l'intérêt et le soutien de la communauté internationale diminuer à l'égard de ce malheureux pays. La communauté internationale doit de nouveau s'intéresser activement à la Somalie et lui apporter son soutien afin de rendre quelque espoir pour l'avenir au peuple innocent de ce pays. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Organisation des Nations Unies du rôle qu'elles ont joué et continuent de jouer. Cependant, le Kenya demande à l'ONU de renforcer son intervention à l'appui des efforts régionaux en cours. La nouvelle initiative présentée le 22 septembre 1999, depuis cette tribune, par le Président de l'IGAD, le Président Guelleh de Djibouti mérite toute notre attention.

Les efforts faits pour aider le peuple somalien doivent respecter l'intégrité territoriale de ce pays. Les entités régionales qui sont peut-être nées au cours de cette période de l'histoire somalienne doivent être considérées comme des

composantes nécessaires à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale. Nous, pays voisins, ainsi que la communauté internationale, devons jouer un rôle de facilitateur dans ce processus, qui mènera à un règlement pacifique et global du conflit. Notre engagement commun de maintenir l'unité de la Somalie ne doit pas faiblir.

Dans la tradition de l'hospitalité africaine, le Kenya a toujours été une terre d'accueil pour les réfugiés venant des pays voisins. Suite à l'effondrement de l'autorité centrale en Somalie, un grand nombre de réfugiés se sont retrouvés dans notre pays. Nous sommes heureux d'avoir pu aider et même accueillir certains d'entre eux. À cet égard, nous sommes reconnaissants au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Organisation mondiale de la santé et à de nombreux autres pour leur aide précieuse, sans laquelle le Gouvernement kényen n'aurait pu faire face à cette crise humanitaire.

Récemment, le Kenya a décidé de renforcer son contrôle aux frontières avec la Somalie. Toutefois, nous souhaitons faciliter les opérations humanitaires en cours, qui se poursuivent par voie aérienne avec de nombreux vols quotidiens vers la Somalie à partir de notre territoire — mais aussi par voie terrestre. Cela a été rendu possible grâce à la coordination de nos activités avec celles des institutions et organisations humanitaires concernées.

La crise en République démocratique du Congo continue de nous préoccuper au plus haut point dans la mesure où elle constitue une menace grave non seulement pour la région des Grands Lacs, mais aussi pour l'ensemble du continent africain. C'est pourquoi le Kenya a participé, dès le départ, aux initiatives prises en vue de régler le conflit qui se déroule dans ce pays. L'offre faite par le Kenya d'accueillir à Nairobi le débat national congolais sur l'avenir politique du pays est toujours valable. Nous rendons hommage aux récents efforts que le Président Chiluba de Zambie a déployés personnellement pour négocier un plan de règlement en vue de trouver une solution globale à cette crise. Nous ferons tout notre possible pour compléter ces efforts et nous espérons que la communauté internationale est prête à assumer sa part de responsabilité pour les appuyer.

Tandis que la communauté internationale continue de jouer son rôle, la responsabilité de parvenir à un règlement final, global et durable de la crise en République démocratique du Congo incombe essentiellement au peuple congolais et à ses dirigeants. À cet égard, le Kenya prie instamment les parties à l'Accord de Lusaka de manifester leur bonne

volonté en l'appliquant, dans l'esprit comme dans la lettre, cela en temps voulu et de la manière voulue.

Nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit maintenant prendre une part active à cet effort et apporter un soutien concret au processus de paix. L'Afrique espère que la République démocratique du Congo pourra bénéficier du même appui qui est apporté aux opérations de maintien de la paix dans d'autres régions du monde, à la fois pour la portée et le contenu. Nous savons que la majorité des membres du Conseil de sécurité ont assumé ce défi et qu'ils sont prêts à jouer leur rôle.

La situation en Angola continue d'être une source de grande déception. En effet, la reprise des hostilités à un niveau sans précédent depuis la signature du Protocole de Lusaka n'augure rien de bon. Le Kenya est profondément déçu de voir que le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, continue de défier ouvertement la volonté collective de la communauté internationale. Nous lui demandons de mettre immédiatement fin à tout acte d'hostilité à l'égard du peuple angolais.

En ce qui concerne le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous notons avec satisfaction la poursuite des initiatives conjointes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'ONU et des États-Unis pour parvenir à un accord définitif sur les modalités d'application de l'Accord-cadre de l'OUA. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue possible et ne reprennent plus les combats.

En vertu des dispositions contenues dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité première de déterminer l'existence de toute menace à la paix et à la sécurité internationales et de recommander des mesures d'intervention appropriées. Il ne peut en aucun cas déroger à cette responsabilité première. Dans son accomplissement, il convient de garder à l'esprit que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres constitue un élément essentiel dans la conduite des relations internationales, comme cela est énoncé dans la Charte.

Nous avons de sérieuses réserves quant à la nouvelle idée selon laquelle la Charte des Nations Unies offre une liberté d'action pour mener des interventions autres que celles de l'ONU. Nous voudrions avertir qu'il est nécessaire d'équilibrer soigneusement cette approche et le souci légitime de préserver la souveraineté des États. Quoi que l'on puisse dire en matière d'intervention, la souveraineté des États reste au coeur de tout débat diplomatique à ce sujet.

Toute dérogation à ce principe dans le cas de situations d'urgence humanitaire doit se faire sur la base d'un consensus général au sein de l'Organisation.

C'est dans cet esprit que le Kenya a toujours appuyé de nombreuses opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le monde et y participé. Nous continuerons de fournir du personnel et de participer activement aux activités de maintien de la paix de l'ONU. Toute mission de maintien de la paix doit être établie conformément à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'ONU assume de nouveau ses responsabilités au Kosovo par le biais de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous entendons faire tout notre possible pour appuyer les efforts qui sont déployés en vue de permettre un retour à la normale au Kosovo. Nous espérons aussi que l'esprit qui a prévalu au moment de la création de la Mission et lors du financement s'appliquera également dans le cadre des opérations de maintien de la paix en Afrique.

M. Bovah-Kamon (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

En ce qui concerne la situation au Timor oriental, le Kenya rend hommage à l'Indonésie qui a permis à la communauté internationale d'envoyer une force multilatérale mandatée par l'ONU afin de rétablir l'ordre. Nous nous félicitons de la déclaration sans équivoque faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, réaffirme l'engagement de son gouvernement d'assumer sa responsabilité pour faire en sorte que soit respectée la volonté nouvellement exprimée de la majorité du peuple timorais de chercher sa propre destinée en dehors de la République indonésienne. Nous espérons que la séparation se fera de manière honorable, pacifique et amicale, comme il l'a lui-même déclaré.

Alors que la Sierra Leone poursuit sur le chemin de la réconciliation nationale et d'une paix véritable, nous encourageons l'ONU à maintenir sa présence dans ce pays. Nous signalons une fois de plus que nous sommes reconnaissants au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de l'immense sacrifice qu'il a consenti pour aider le peuple sierra-léonais à poursuivre sa recherche de la paix et de la démocratie. Nous continuerons pour notre part d'appuyer nos frères et soeurs dans ce pays. À cette fin, nous avons déjà fourni du personnel à la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).

Le Kenya est encouragé par l'évolution positive récente du processus de paix au Moyen-Orient. La reprise du dialogue direct entre l'État d'Israël et l'Autorité nationale palestinienne, qui a abouti à un accord sur la mise en oeuvre de certains aspects des accords de Wye, prouve que la bonne volonté politique peut ouvrir la voie à d'immenses possibilités. Nous encourageons les parties concernées à poursuivre dans ce sens et nous nous réjouissons des indications selon lesquelles les autres volets du processus de paix au Moyen-Orient font actuellement l'objet d'un examen sérieux.

Sur le plan économique, ma délégation est d'avis que la lenteur des progrès réalisés dans les efforts que font les pays africains pour parvenir à une croissance et à un développement économiques durables est directement liée au fait que la communauté internationale n'a pas su mobiliser un montant suffisant de ressources au profit du développement. Cela a été encore exacerbé par les situations de conflit interne et la prévalence de maladies telles que le paludisme et le sida, notamment, qui sont à leur tour aggravées par la pauvreté et le dénuement, sous oublier l'impact négatif du climat économique mondial.

Ma délégation se félicite de l'Initiative prise en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) lors de la réunion du Groupe des Huit à Cologne, en Allemagne. Le fardeau écrasant de la dette extérieure pour les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, demeure un obstacle majeur qui entrave nos efforts de développement. Tout en nous félicitant de cette Initiative, nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous souhaitons qu'elle soit élargie à davantage de pays endettés et que l'allègement se fasse de manière progressive. Cela permettrait de soulager en particulier les pays les plus lourdement endettés. On pourrait en outre envisager de modifier les clauses et les conditions actuelles de cette Initiative pour permettre à des pays comme le Kenya, qui ne bénéficient pas d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'initiative actuellement proposée, d'y participer sans qu'ils risquent pour autant de perdre l'accès au crédit qui leur serait autrement offert. Les clauses et conditions de l'Initiative PPTE sont basées sur une approche au cas par cas qui ne contribue pas à l'objectif général d'annulation de la dette. Les mesures d'allègement de la dette devraient être structurées de manière globale et holistique sans diminuer la capacité future de l'Afrique d'attirer des investissements et être liées au développement économique et social à long terme du continent.

L'élimination de la pauvreté est un autre problème qui exige des efforts concertés de la part de la communauté

internationale. Le Kenya a déjà lancé un Plan d'élimination de la pauvreté qui a bénéficié d'un certain appui et nous espérons qu'il pourra recueillir un soutien plus large afin que nous puissions atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de devenir un pays nouvellement industrialisé d'ici à l'an 2020. Des mesures courageuses sont nécessaires pour s'assurer que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont pris de maintenir les courants d'aide publique au développement destinés aux pays en développement au taux de 0,7 % de leur produit national brut. À cet égard, le Kenya souscrit à la proposition faite en vue d'organiser l'an prochain une conférence internationale sur le financement du développement.

L'ONU reste notre seul espoir pour faire avancer le processus de développement. C'est pourquoi tous les États Membres ont l'obligation d'appuyer l'Organisation pour l'aider à s'acquitter de sa mission de développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes spécialisés — tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains — doivent être renforcés pour leur permettre d'assumer leurs rôles respectifs.

Le Kenya attend avec intérêt la tenue du premier sommet Sud-Sud en avril prochain à la Havane, à Cuba. Cette conférence sera un événement déterminant pour renforcer la coopération Sud-Sud. Le sommet Sud-Sud offre aux membres du Groupe des 77 et à la Chine une occasion sans précédent, au plus haut niveau politique, de mettre en commun leurs expériences et de consolider leur bonne volonté politique; ce qui est indispensable pour promouvoir la coopération et le développement économiques.

Le Kenya attache une grande importance à la coopération économique entre pays en développement. C'est pourquoi il a activement suivi la voie de l'intégration économique aux niveaux régional et sous-régional. Outre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, qui réunit 21 pays comptant près de 400 millions d'habitants, nous sommes déterminés, au niveau sous-régional, à améliorer les mécanismes de coopération de l'Afrique orientale — regroupant le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie — pour en faire une communauté de l'Afrique orientale de plein droit d'ici la fin de l'année. Nous envisageons de créer une communauté de l'Afrique orientale qui regrouperait près de 90 millions d'habitants ayant des liens naturels, historiques, sociaux et culturels pour en faire un lieu de destination unique pour les investissements et le tourisme, un marché unique et une zone tarifaire unique, dans les limites de la-

quelle les biens, les services et les personnes circuleraient librement.

Le Kenya est très préoccupé par la multiplication des réseaux transnationaux de criminalité, de stupéfiants, de blanchiment d'argent et de terrorisme. Le tragique attentat à la bombe perpétré en août 1998 contre les ambassades des États-Unis d'Amérique à Nairobi et à Dar es-Salaam nous est encore présent à l'esprit. Cet incident, sans parler des récentes attaques terroristes à Moscou, a redoublé notre détermination de collaborer étroitement avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme en vue de son élimination. Nous appelons à des efforts concertés en vue de l'adoption de mesures internationales efficaces pour éliminer les liens croissants et dangereux entre groupes terroristes, trafiquants de drogues et éléments criminels armés. Pour sa part, le Kenya a participé au sommet d'Alger de l'OUA en juillet 1999, où les États africains ont adopté une convention sur la prévention au terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Il est clair que nous devons en faire plus. Nous appuyons à cet égard la proposition visant à tenir l'an prochain une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme.

Le Kenya est au coeur d'une région troublée. La prolifération des armes illégales de petit calibre et leur utilisation accrue sur le territoire kényen à des fins criminelles, souvent par des groupes basés hors de nos frontières, nous amène à faire pression pour une coopération internationale concrète et soutenue en vue de mettre fin au trafic d'armes de petit calibre. À cet égard, nous exprimons notre soutien à la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, prévue en l'an 2001.

Dans notre propre région, nous nous préparons à accueillir d'ici la fin de l'année une réunion qui sera consacrée à aborder les problèmes complexes posés par les armes de petit calibre et leurs ramifications sur la sécurité et les conflits dans la région. Nous comptons, pour le succès de cette conférence, sur l'appui et la coopération de nos partenaires de développement.

Sur ce point, le Kenya tient à établir une nette distinction entre le droit des États souverains à la légitime défense, et par voie de conséquence à l'acquisition d'armements à cette fin, et le trafic des armes de petit calibre, qui n'est pas le fait des États.

Le Kenya se félicite de l'urgence et de l'importance que la communauté internationale a récemment conféré au problème des mines antipersonnel. Nous avons participé

activement aux négociations qui ont abouti à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa), ainsi qu'à la récente Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Maputo. Nous avons signé la Convention d'Ottawa, qui a désormais atteint le stade de la ratification. Le consensus international actuel sur la mise hors la loi des mines antipersonnel doit persister si l'on veut atteindre l'objectif d'une interdiction totale de la production, de l'utilisation et de la destruction finale des mines terrestres antipersonnel. La coopération de la communauté internationale est essentielle dans les domaines du déminage et de la rééducation des victimes, ainsi que de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale et économique.

Alors que nous célébrons la Décennie des Nations Unies pour le droit international, le Kenya considère l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale comme un jalon historique dans le développement progressif du droit international. Nous avons participé activement aux négociations conduisant à l'adoption du Statut de Rome, auquel nous avons été le quatre-vingt-quatrième État à apposer notre signature, et dont nous avons entamé le processus de ratification.

Nous comptons sur la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale pour travailler sur les questions en suspens, comme les éléments constitutifs des crimes et le Règlement de procédure, afin d'obtenir au plus vite un consensus et de garantir l'acceptation universelle du Statut. Nous espérons que la Commission préparatoire terminera ses travaux avant la date limite de juin 2000.

Comme l'a éloquentement expliqué le Secrétaire général, la réforme de l'Organisation est un processus et non un événement ponctuel. Pour que l'ONU puisse être plus transparente, responsable et démocratique, nous avons impérativement besoin de la volonté collective de ses États Membres. Nous devons résister à toute tentative visant à aborder le processus de réforme sous l'angle des compressions d'effectifs : la réforme doit en effet comprendre une restructuration pour permettre à l'ONU de mieux gérer les énormes tâches de développement économique qui nous attendent; d'autre part, le succès de l'effort de réforme doit être mesuré à la capacité de l'Organisation de mener à bien ses programmes, de renforcer le Secrétariat, de consolider son orientation stratégique et de consacrer les dividendes pour le développement à renforcer le développement socioéconomique de tous nos pays. Dans ce contexte, le Kenya se félicite de la nomination de M. Klaus Töpfer à la fonction de Directeur général du Bureau des Nations Unies

à Nairobi. En tant que représentants du pays hôte du seul siège de l'ONU situé dans le monde en développement, nous continuons d'être très préoccupés par la sous-utilisation des excellentes installations de conférence du Bureau de Nairobi. Des plans concrets doivent être mis d'urgence sur pied pour accorder au Bureau de Nairobi le même statut qu'aux Bureaux de Genève et de Vienne, en lui fournissant suffisamment de ressources et de personnel pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses tâches.

Les changements intervenus au niveau des relations internationales doivent se refléter dans la composition et la structure du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est un organe habilité à prendre des décisions exécutives importantes sur les questions de paix et de sécurité au nom de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Il est impératif que la réforme du Conseil de sécurité assure plus de responsabilité et de démocratie, ainsi qu'une représentation équitable. Le caractère universel et démocratique de l'ONU doit être préservé et des réformes mises en place pour assurer la représentation équitable de toutes les grandes régions géographiques du monde.

Un argument de poids a été avancé par les pays africains en faveur de l'attribution à leur groupe d'au moins deux sièges de membres permanents du Conseil de sécurité. Notre expérience récente en tant que membre non permanent du Conseil nous a convaincus de l'urgence d'une restructuration de cet important organe pour que les pays en développement puissent jouer le rôle qui leur revient de droit dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

S'agissant de la question des sanctions, le Kenya estime que leur imposition doit suivre exclusivement les dispositions de la Charte et seulement lorsque tous les moyens de règlement pacifique des différends au titre du Chapitre VI ont été épuisés. Une étude approfondie des effets à court et à long terme des sanctions, particulièrement sur des victimes innocentes, doit être entreprise. Il faut définir clairement les objectifs des sanctions et les lever dès que ces objectifs sont atteints. Il faut imposer ces sanctions pour une durée déterminée, et définir clairement et soumettre à un examen périodique les conditions à réunir par le pays ou la partie auxquels on impose les sanctions. Nous rejetons toute tentative d'imposer ou de prolonger l'application de sanctions pour des raisons autres que les objectifs fixés.

L'application de sanctions a généralement de profondes répercussions non seulement sur les pays visés mais également sur les pays voisins et leurs autres partenaires com-

merciaux. Des efforts doivent donc être faits pour mettre en oeuvre l'Article 50 de la Charte, qui fait référence aux pays tiers, en mettant en place des mécanismes ou des fonds de secours destinés à ces pays tiers. À cet égard, le Kenya demande un réexamen urgent des sanctions imposées à l'Iraq, en vue de les suspendre puis de les lever définitivement. Nous espérons également que les sanctions contre la Libye, récemment suspendues, seront également levées.

Au seuil du XXIe siècle, il est difficile d'imaginer ce que serait ce monde sans l'ONU. Réfléchissons un instant au nombre de vies qui ont été sauvées par l'Organisation; aux libertés individuelles dont on jouit maintenant dans de nombreux pays; et aux maladies qu'on a réussi à maîtriser ou à éradiquer : la liste des succès est infinie. Mais il reste encore beaucoup à faire : la proposition d'une Assemblée du millénaire, et d'un sommet du millénaire qui y sera associé, faite par le Secrétaire général, nous fournirait un cadre important pour réexaminer le rôle de l'Organisation et déterminer notre programme pour le prochain millénaire. Le Kenya entend bien y jouer son rôle.

Le Président par intérim : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. David Andrews.

M. Andrews (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Gageons que l'expérience que vous avez acquise en tant que principal représentant du peuple namibien à New York au cours de la lutte de votre pays pour l'indépendance et le rôle que vous avez joué pour faire place à la Namibie dans la famille des nations vous seront fort utiles à la tête des importants travaux de cette session.

Nous devons également remercier le Ministre des affaires étrangères d'Uruguay pour ses efforts durant son mandat de Président de l'Assemblée générale au cours des douze derniers mois. Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue aux trois nouveaux États Membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

En janvier dernier, mon gouvernement a eu le privilège d'accueillir le Secrétaire général, Kofi Annan. En tant que premier Secrétaire général de l'ONU à sortir des rangs de la fonction publique internationale, son engagement personnel envers l'Organisation et ses principes fondateurs ressortent clairement des efforts qu'il déploie pour la conduire au nouveau millénaire.

Ma collègue, le Ministre finlandais des affaires étrangères Halonen a exprimé la position de l'Union européenne sur les principaux défis auxquels fait face aujourd'hui la communauté internationale. Et bien entendu, l'Irlande s'associe totalement aux observations faites par l'éminent Ministre finlandais en sa qualité de représentant de l'Union.

La responsabilité de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été mise à rude épreuve cette année. En Afrique, dans les Balkans et plus récemment au Timor oriental, nous avons assisté à des explosions brutales et sanglantes de violence qui auraient pu être évitées. En même temps, la fréquence et l'échelle des catastrophes naturelles se sont accrues, ajoutant à la pression exercée sur les agences de secours qui ont déjà dépassé les limites de leurs moyens. Nous devons aborder la tâche que le Secrétaire général nous a proposée dans l'allocution qu'il a prononcée au début de cette semaine et qui stimule la réflexion — réfléchir de nouveau sur la façon dont l'ONU et les États Membres doivent réagir face aux crises politiques, humanitaires et des droits de l'homme, qui touchent une si grande partie du monde. Nous sommes hantés par l'impuissance collective à prévenir les catastrophes humanitaires, y compris le génocide, de même que l'éclatement de conflits en de nombreuses régions du monde.

Les arguments en faveur de meilleures stratégies de prévention des conflits sont irrésistibles. Même les plus coûteuses politiques de prévention sont bien moins chères, en vies et en ressources, que les opérations militaires les moins coûteuses. Il est tout simplement inacceptable que l'ONU soit privée des ressources essentielles à la prévention des conflits. Là où la prévention des conflits échoue, d'autres questions essentielles relatives à la capacité de gestion des conflits se posent. Comment se fait-il, par exemple que la communauté internationale se soit trouvée à maintes reprises incapable de prendre des mesures efficaces? Comment expliquer le fait que des questions aient été posées sur la justesse de la Charte elle-même? Ou que les contraintes qui gênent l'efficacité de l'Organisation aient conduit certains à chercher ailleurs une réponse efficace? En vérité, c'est un paradoxe que nous soyons en face d'un tel dilemme dans un monde d'une interdépendance et d'une capacité technologique sans précédent.

La Charte a été justement décrite, je pense, comme un «document vivant». Je crois que ceci nous donne le moyen de sortir de ce dilemme. Nous n'avons pas utilisé suffisamment les possibilités qui existent déjà dans la Charte, non seulement sur le plan de la paix et de la sécurité, mais également dans les domaines économique et social. Je propose que nous examinions de très près les dispositions de la

Charte et les utilisations de manière imaginative. Cela pourrait permettre de revitaliser l'ONU, de donner un nouveau sens à ses objectifs et une nouvelle dynamique.

Je crois que nous devons également chercher à voir comment nous pourrions aider le Secrétaire général dans sa tâche immense. Son rapport sur l'activité de l'Organisation a établi un diagnostic précis des obstacles à surmonter et a véritablement montré ce qu'on doit faire. La Charte lui confère certains pouvoirs et on doit l'encourager à les assumer complètement. Accorder un pouvoir plus étendu au Secrétaire général est une mesure pratique que nous, États Membres, devrions prendre.

Nous devrions saisir l'occasion qui nous sera offerte durant l'Assemblée du millénaire, l'année prochaine, pour réaffirmer notre engagement à l'égard des buts et principes énoncés dans la Charte, par des actions pragmatiques et en ayant une attitude progressiste.

Nous pouvons, comme d'autres intervenants l'ont déjà dit, tirer des enseignements de la crise du Timor oriental. En tant que représentant personnel de la Présidence de l'Union européenne, j'ai assisté personnellement au processus de consultation du 30 août. Je voudrais tout particulièrement rendre hommage au travail remarquable de la Mission des Nations Unies pour le Timor oriental (MINUTO). Elle a été critiquée et je rejette ces critiques. J'ai vu personnellement le travail qu'elle a accompli. Cette mission était composée d'un groupe d'hommes et de femmes extrêmement courageux. Et, parmi eux, il y avait des compatriotes auxquels je rends ici hommage.

L'Irlande, de concert avec ses partenaires européens, est pleinement déterminée à faire en sorte que le peuple du Timor oriental puisse jouir de l'indépendance qu'il a librement choisie. Le scrutin s'est déroulé dans le calme, de manière libre et équitable — nous avons pu le constater de première main — et, me semble-t-il, il a reflété le sentiment de la population. Ce scrutin a été toutefois suivi d'attaques systématiques et impitoyables contre les populations. Nous avons condamné très vigoureusement ces atrocités. Les auteurs de crimes contre l'humanité doivent être jugés. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a demandé la création d'une commission internationale d'enquête, et bien évidemment, d'après ce que je crois comprendre, nous appuyons tous pleinement sa demande.

Si ceux qui ont cherché à faire échouer et à saboter le processus engagé en janvier dernier par le Président Habibie avaient réussi dans leur entreprise, ils auraient privé le

peuple du Timor oriental de l'exercice de ses droits démocratiques; ce qui constituerait une sérieuse menace à la crédibilité et à l'autorité de l'ONU. Je me félicite de la mesure décisive prise par le Conseil de sécurité qui a conduit à l'adoption de la résolution 1264 (1999), bien que je regrette que cette action n'ait pas pu être engagée beaucoup plus rapidement. Je voudrais rendre ici un hommage sincère à tous ceux qui ont prêté leur participation, et en particulier aux membres de la Mission du Conseil de sécurité qui se sont rendus à Jakarta et à Dili dans des circonstances extrêmement difficiles. Toutes les dispositions de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité doivent à présent être complètement appliquées dans tous leurs aspects, comme le dit et l'exige la résolution.

Nous appuyons entièrement le déploiement de la force internationale au Timor oriental, sous la direction de l'Australie. L'Irlande figure parmi les pays qui fournissent un contingent à cette force.

Nous sommes confrontés à une catastrophe humanitaire aussi bien au Timor oriental qu'au Timor occidental. Tous les réfugiés du Timor oriental, où qu'ils se trouvent, doivent être autorisés à rentrer chez eux. La réaction à laquelle nous assistons actuellement permettra de rétablir quelque peu la crédibilité et l'autorité de l'Organisation, à un moment où le rétablissement de cette crédibilité et de cette autorité est absolument nécessaire. Nous continuerons en Irlande d'appuyer l'ONU dans sa tâche par tous les moyens possibles et, bien entendu, les organisations internationales humanitaires présentes au Timor oriental.

Le dilemme que je décrivais tout à l'heure est clairement illustré par les réactions de la communauté internationale aux crises dans de nombreuses régions d'Afrique, comme bon nombre d'orateurs l'ont souligné, et en particulier, celui qui m'a précédé, mon collègue, le Ministre des affaires étrangères Godana du Kenya. Cette réaction a été totalement insuffisante dans le passé, entraînant de nouveaux conflits, de nouvelles souffrances humaines, et une politique d'abandon, cela sur une beaucoup plus grande échelle.

Je me félicite des mesures prises récemment pour la réconciliation nationale dans un certain nombre de pays africains, notamment, comme l'a souligné l'orateur qui m'a précédé, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. La diplomatie patiente et la détermination des dirigeants africains, chacun pour son compte, ont frayé la voie au règlement d'un certain nombre de conflits récents. Le Président Chiluba de la Zambie nous a d'ailleurs à point nommé rappelé ces efforts dans l'excellente intervention

qu'il a faite il y a quelques jours devant le Conseil de sécurité. Mais ces efforts méritent et exigent l'appui et l'engagement de la communauté internationale. Dans son rapport sur la prévention des conflits en Afrique, le Secrétaire général a fixé des objectifs très clairs et a fait des propositions concernant la promotion de la paix et du développement durables en Afrique, et nous devons tous veiller à ce que de véritables progrès soient réalisés sur ces questions.

Les pays qui sortent de situations de conflit, en particulier, sont confrontés à la nécessité de reconstruire les vies et les moyens d'existence. Nombre d'entre eux font partie des États Membres les plus pauvres. Dans ce contexte, je voudrais souligner le poids du fardeau de la dette pour les pays en développement, et notamment les pays pauvres très endettés, ceux qu'on appelle les PPTE. Le service de la dette prive nombre de ces pays des rares ressources dont ils disposent, des ressources qui sont nécessaires pour subvenir aux besoins humains les plus élémentaires, et il est tout à fait honteux que pour rembourser le capital de leur dette, certains de ces pays aient à puiser dans les fonds qui leur sont octroyés.

Le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, initiative commune de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il y a deux ans, nous a permis d'espérer que des mesures concrètes seraient enfin prises pour soulager la crise de la dette, et notamment le fardeau lourd et grandissant de la dette multilatérale. Certains progrès ont été faits, mais, malheureusement encore, avec la lenteur inhérentes à ces institutions — et mon intention n'est pas ici de critiquer. C'est pourquoi l'Initiative n'a bénéficié qu'à très peu des pays auxquels elle est destinée. Nous devons l'octroyer à un plus grand nombre de pays, avec plus de souplesse, et peut-être un peu plus d'imagination.

L'Irlande voudrait qu'il y ait le plus fort lien possible entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté. Ce sont les plus pauvres et les plus marginalisés qui ont porté la plus grande partie du fardeau. J'ai pu m'en rendre compte lors de mes visites dans un certain nombre de ces pays d'Afrique. Nous reconnaissons la vive préoccupation de la communauté internationale face à la dette des pays pauvres, y compris à l'urgence d'une remise de la dette. Le Gouvernement irlandais a décidé l'an dernier de consacrer des ressources à l'allègement de la dette bilatérale et multilatérale et d'incorporer cette pratique à la stratégie globale de l'Irlande en matière de coopération en faveur du développement. On ne saurait attendre l'objectif de la réduction de la pauvreté, qui est au coeur de cette stratégie, sans une

action concertée de la communauté internationale pour arrêter l'hémorragie des ressources causée par ce fardeau.

L'Irlande regrette la diminution du volume de l'aide publique au développement, dont on peut seulement dire qu'il n'avait jamais si mince. Il faut renverser cette tendance. Les pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux, ont aujourd'hui plus que jamais besoin de la solidarité internationale.

La prochaine session extraordinaire sur les petits États insulaires en développement sera pour nous une grande occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les pays avec lesquels l'Irlande a une affinité naturelle. Isolés des grands marchés et écologiquement fragiles, ils sont confrontés au double problème de la mondialisation et du changement climatique. L'Irlande reconnaît leur situation particulière et est favorable à la poursuite des travaux sur la définition d'un indice qui refléterait leur vulnérabilité.

La session extraordinaire doit insuffler un nouvel élan au Programme d'action de la Barbade, programme que je salue en passant. Les petits États insulaires, et surtout les plus pauvres, ne doivent pas être davantage marginalisés. En ce qui nous concerne, notre programme d'aide multilatérale a accordé une nouvelle attention aux petits États insulaires en développement. Nous travaillons également avec nos partenaires de l'Union européenne et des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour que les négociations de l'après-Lomé aboutissent à des résultats positifs — des résultats justes et équitables.

Le fléau du trafic des drogues est un problème mondial qui nous concerne tous. L'Irlande est pleinement déterminée à lutter contre les drogues et à soutenir les efforts des pays qui sont déjà très touchés par ce trafic ignoble.

Le plein respect des droits de l'homme est d'une importance fondamentale pour la réalisation de tous nos objectifs. Alors que ce millénaire touche à sa fin, une série de violations parmi les plus barbares des droits de l'homme que l'on puisse imaginer, en Bosnie, au Rwanda, au Kosovo et maintenant au Timor oriental, témoigne de notre inhumanité les uns envers les autres.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport (S/1999/957) sur la protection des civils en période de conflit armé. Nous devons nous pencher le plus rapidement possible et avec le plus grand sérieux sur les recommandations du Secrétaire général tendant à créer, pour reprendre ses termes, un «climat de respect des règles»

relatives aux droits de l'homme internationaux et aux normes internationales humanitaires, tels qu'ils sont stipulés. Le Secrétaire a placé, à juste titre, l'accent sur la nécessité de renforcer les efforts en faveur de la prévention des conflits. Ses recommandations nous donnent l'occasion de renouveler l'engagement que nous avons pris l'an dernier à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il est impératif que le Statut de la Cour pénale internationale entre en vigueur le plus rapidement possible. Un mécanisme mondial d'application du droit qui s'attaque à l'impunité pourrait aussi servir à décourager le génocide et les crimes contre l'humanité, dont je viens d'évoquer quelques-uns avec précision.

L'Irlande va bientôt assumer la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, importante tribune politique pour le renforcement des valeurs démocratiques et de la stabilité à travers tout le continent européen. Nous chercherons à promouvoir la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun.

L'ombre des armes nucléaires plane sur nous alors que nous commençons un nouveau millénaire. Nous ne pouvons plus rester facilement résignés face à l'absence de progrès dans l'élimination rapide des arsenaux nucléaires. Les mesures limitées qui ont été prises à ce jour — et dont nous nous félicitons — ne sont pas suffisantes pour parler vraiment de processus d'élimination.

Pour dégager un nouveau consensus sur l'orientation à prendre, mes collègues de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède et moi-même avons lancé, l'an dernier, une initiative appelée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour».

Avec l'adoption d'une résolution sur le nouvel ordre du jour à l'Assemblée générale, la communauté internationale a exigé une perspective claire pour mettre fin à l'ère des armes nucléaires.

La tenue de la prochaine Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires impose un changement fondamental d'approche. Nous demandons un nouvel engagement de la part des États dotés d'armes nucléaires, qui permettrait de faire de l'élimination de ces armes un objectif immédiat, et non pas un but ultime.

Au début de cette année, j'ai eu l'honneur de participer à la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue à Maputo. La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des mines terrestres est, bien entendu, une des remarquables réussites de notre époque. Je voudrais ici rendre un hommage tout particulier au Canada, pour avoir dirigé ces travaux, en collaboration avec certains gouvernements, y compris le mien, et en coopération avec la communauté non gouvernementale. C'est la démonstration la plus claire de ce qui peut être fait lorsque la volonté politique existe.

Il faut dès à présent remédier à la prolifération des armes de petit calibre et à ses conséquences sur les populations civiles dans un conflit armé. Ce trafic d'armes est monstrueux et, dans de nombreux cas, totalement irresponsable; ses pourvoyeurs n'ont aucune morale. Nous devons redoubler d'efforts pour nous attaquer à la fois à l'offre et à la demande de ce qui constitue une menace à la sécurité des civils, menace qui a atteint des proportions endémiques.

Les Irlandais sont fiers de la contribution qu'ils apportent à la paix mondiale grâce aux opérations de maintien de la paix. Il y a à peine un an, l'Irlande est devenue membre à part entière du système de forces en attente des Nations Unies. Nous contribuons actuellement à huit opérations de maintien de la paix, avec plus de 700 de nos nationaux sur le terrain. Notre contingent le plus nombreux fait partie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au Sud-Liban. Bien entendu, cela n'est pas sans coût. À ce jour, 78 soldats de la paix irlandais ont fait le sacrifice suprême au service des Nations Unies.

Le maintien de la paix a évolué et est devenu plus complexe; il comprend de nouvelles tâches, telles que l'assistance humanitaire, la protection des droits de l'homme et les activités de police civile. Par sa participation aux forces multinationales autorisées par les Nations Unies au Kosovo et bientôt au Timor oriental, l'Irlande joue déjà son rôle dans le cadre de ces nouveaux arrangements. Notre engagement au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeure, comme il l'a toujours été, ferme, constant et loyal.

Je terminerai en donnant un bref résumé de la situation en Irlande du Nord. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué le processus de paix en Irlande du Nord dans le cadre de leur contribution à la présente session de l'Assemblée générale, et j'apprécie leurs remarques à cet égard. Leur appui — et, en fait, l'appui de toutes les nations de l'ONU — est profondément apprécié à sa juste valeur.

Je vais passer à l'évolution de la situation dans cette partie de ma terre, l'Irlande du Nord. Lorsque je suis intervenu ici l'an dernier, j'étais honoré d'être le premier des ministres à pouvoir indiquer qu'un arrangement politique global et à large base avait été conclu, à savoir l'Accord du Vendredi saint d'avril 1998. L'accord a été atteint par les Gouvernements britannique et irlandais et par huit partis politiques d'Irlande du Nord après presque deux ans de négociations intenses. Il a été ensuite approuvé par le peuple de l'île avec des majorités décisives dans des référendums tenus au Nord et au Sud, la moyenne entre les deux parties de l'île d'environ 72 % pour un accord permanent sur l'île d'Irlande et en faveur de l'Accord du Vendredi saint. Il a donc été ensuite approuvé par le peuple de l'île avec une majorité décisive, dans cette consultation globale, dont je viens de parler, à savoir les référendums au Nord et au Sud. L'Accord couvre non seulement des questions constitutionnelles et des institutions politiques, mais également une large gamme d'autres questions majeures pour le règlement du conflit et la promotion d'une société juste et équitable.

Nous tous qui sommes rassemblés ici savons, souvent par expérience directe, que s'il est difficile de réaliser un accord, il est souvent plus difficile encore de le mettre en oeuvre. Je suis sûr que personne en Irlande ne pouvait penser que la voie serait sûre et toute droite. Si des progrès substantiels ont été réalisés, il y a encore des raisons de désappointement et, naturellement, des difficultés et je ne chercherai pas à minimiser les problèmes qui se posent. Mais il y a beaucoup de faits appréciables et encourageants.

Il est vrai que la paix que nous avons demeure imparfaite et qu'il ne peut y avoir de niveau de violence tolérable et acceptable. Dans certains endroits, les tensions entre les deux communautés sont dangereusement élevées. Mais, dans l'ensemble, l'Irlande du Nord est plus pacifique qu'elle ne l'a été pour toute une génération. Les relations entre les deux parties de l'Irlande, et entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, sont plus étroites et moins tendues qu'elles ne l'ont jamais été. Et plus longtemps cela dure, plus c'est la paix qui devient la norme. Le peuple a toujours eu droit à la paix. Je pense que, maintenant, il en vient à l'espérer. Je suis convaincu qu'aucune tentative de retourner à la violence à grande échelle du passé n'aurait un soutien substantiel ni ne pourrait durer longtemps. Nous avons passé un tournant et l'on ne peut revenir en arrière.

L'an dernier, un travail important a été accompli pour faire progresser l'Accord. Ainsi, ses dispositions en matière de droits de l'homme et d'égalité se concrétisent, tout comme les mesures destinées à promouvoir une égalité

culturelle et la réconciliation, et à aider les victimes de violences. La commission indépendante créée au titre de l'Accord pour faire des recommandations sur un nouveau départ en matière de services de police en Irlande du Nord a récemment établi un rapport exhaustif et de qualité sur cette question très importante et délicate. Le Gouvernement irlandais envisage d'assumer son rôle dans sa mise en oeuvre.

En outre, les gouvernements et les parties en présence au Nord ont achevé tout le travail technique préparatoire en vue de créer les nouvelles institutions politiques envisagées par l'Accord. On peut donc comprendre la déception que nous ressentons du fait qu'il n'a pas encore été possible de créer ces institutions politiques. Alors qu'il y a désaccord entre certains partis politiques sur la relation exacte entre la formation d'un exécutif au sein de l'Irlande du Nord et la mise hors service des armes détenues par les groupes paramilitaires, tout le monde s'accorde à juger ces deux objectifs souhaitables. Toutefois, une méfiance mutuelle et un manque de confiance persistent, avec des doutes sur les intentions futures.

Sous la direction du Taoiseach — mon Premier Ministre, M. Bertie Ahern — et du Premier Ministre britannique, M. Blair, qui ont fait preuve de dévouement et de détermination, les Gouvernements irlandais et britannique et toutes les parties ont consacré une énergie considérable à la tâche de trouver une issue acceptable à tous. Jusqu'à présent, en dépit de certains progrès, nous n'avons pu combler l'écart. Pour cette raison, nous avons invité le sénateur George Mitchell des États-Unis, qui a présidé avec tant de compétence et de sagesse les pourparlers qui ont conduit à l'Accord du Vendredi saint, à faire fonction de catalyseur d'un nouvel examen. Cet examen est en cours. Il n'y a pas de raison valable qu'il échoue. Je ne peux croire que ce soit dans l'intérêt de quiconque qu'il échoue.

Le projet institutionnel élaboré dans l'Accord et approuvé par le peuple constitue la seule base rationnelle d'une paix durable et d'une réconciliation à travers un partenariat concret et des mesures communes. Aucune autre ligne de conduite concevable ne représente une solution de rechange satisfaisante. Quelles que soient les difficultés à court terme, le Gouvernement irlandais, en coopération avec le Gouvernement britannique, ne cessera pas de travailler à sa mise en oeuvre.

Il n'est pas surprenant que l'impasse des derniers mois ait causé certains doutes et, en fait, une déception. Mais je suis convaincu qu'il existe un appui considérable pour l'Accord au sein des communautés unioniste et nationaliste,

pourvu que chacune puisse avoir la certitude que tous les aspects en seront mis en oeuvre intégralement. Tous sont ouverts à la persuasion si un accord raisonnable est proposé. C'est donc une obligation pour tous les représentants politiques d'être généreux et imaginatifs et d'être prêts à assumer un rôle dirigeant face à leurs propres groupes d'intérêt, tout en tendant la main aux autres — non à l'aveuglette, mais de façon courageuse et honorable.

Je suis sûr qu'il n'y aura pas de retour à notre passé, souvent amer. Mais il ne sera possible de concrétiser tout le potentiel de l'avenir que si l'Accord du Vendredi saint est mis en oeuvre intégralement. L'Accord offre une vision audacieuse et généreuse de tolérance et de partenariat entre ceux qui partagent l'île d'Irlande. En outre, il propose un cadre où les différences majeures peuvent être surmontées sans contrainte et sur la base du consentement. Ceux d'entre nous qui appartiennent à la tradition nationaliste irlandaise apprécient la tradition unioniste. Nous sommes arrivés à comprendre, apprécier et respecter son authenticité et, bien sûr, sa validité. C'est la combinaison irremplaçable de cette diversité de cultures et d'identités qui fait l'Irlande ce qu'elle est réellement.

Dans le monde entier, nous pouvons constater les conséquences tragiques de politiques de domination et d'exclusion. L'avenir de l'Irlande peut et doit être — et, je crois, sera — radicalement différent. C'est pourquoi la tâche de mettre en oeuvre l'Accord doit être achevée maintenant, et non laissée à une autre génération.

Pour terminer, alors que nous allons de l'avant, nous savons pouvoir compter sur l'appui et la solidarité de la communauté internationale. À cet effet, je voudrais rendre un hommage particulier au rôle des États-Unis, et naturellement à celui du Président Bill Clinton, qui se sont tenus résolument à nos côtés tout au long du processus historique dans lequel nous sommes engagés. Comme toujours, nous sommes profondément touchés par les encouragements de tous nos amis, qui continueront d'être très importants pour nous.

Alors que nous bénéficions de l'appui de la communauté internationale, je souhaite redire l'engagement continu de l'Irlande à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. M. Kolawolé Idji, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin. Je lui donne la parole.

M. Idji (Bénin) : En prenant la parole, au nom de la délégation de la République du Bénin, je tiens tout d'abord à exprimer mes plus vives félicitations à l'ensemble du Bureau de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer ma satisfaction de voir S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, présider la présente session de l'Assemblée générale, la dernière du siècle et du millénaire finissant.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies est plus que par le passé sollicitée dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'humanité, le Bénin est fier de voir un distingué représentant du continent africain assumer cette importante responsabilité et je voudrais l'assurer de la coopération et du soutien total de ma délégation. En effet, c'est sous sa présidence éclairée que l'Organisation entrera de plain-pied dans le XXIe siècle. Cette coïncidence heureuse et exceptionnelle constitue pour nous un gage certain de la bonne conduite des débats importants qui marqueront nos travaux et un espoir que les décisions qui seront prises orienteront nos actions pour que le siècle prochain soit celui de la paix, du progrès et du développement, et tout spécialement sur le continent africain.

Permettez-moi, à ce stade, Monsieur le Président, de rendre hommage à M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour le travail remarquable qu'il a accompli au service de l'Organisation au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi rendre l'hommage le plus mérité à notre frère, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le grand dévouement qu'il ne cesse de démontrer depuis son élection à la tête de l'Organisation et pour les succès indéniables qu'il a fait remporter à l'ONU, dans des circonstances particulièrement difficiles.

Je voudrais lui renouveler ici la confiance et le soutien total du Gouvernement béninois dans la poursuite de la réalisation de ses nobles et légitimes ambitions de donner aux Nations Unies les moyens de relever les défis qui nous attendent au seuil du premier siècle du nouveau millénaire.

Je voudrais enfin féliciter et souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux États Membres de l'Organisation : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Les travaux de la présente session de l'Assemblée générale s'ouvrent à un moment particulièrement important de l'histoire de l'humanité. En effet, après un siècle d'histoire chargée d'actes et d'événements aux conséquences multi-

ples, la communauté internationale tout entière se prépare à entrer dans le premier siècle d'un nouveau millénaire. Témoins privilégiés de cette double transition historique, nous ne devons pas occulter la grande responsabilité qui a été la nôtre durant le siècle qui s'achève et celle qui nous interpellera tout au long de celui qui est déjà à nos portes.

Les défis sont nombreux. Ils recouvrent tous les champs d'activité de l'homme. Notre conviction est que si nous voulons, nous pourrions davantage faire du prochain siècle un siècle de paix, de sécurité, de développement, de compréhension et d'entente entre les peuples. Nous devons, pour ce faire, promouvoir et renforcer la coopération à l'échelle de la planète, en particulier face aux problèmes graves que le siècle qui finit aura légués à celui qui commence.

La lutte contre la pauvreté doit être, ce me semble, l'une de nos priorités, parce que la pauvreté est un facteur de déstabilisation, et qu'elle est source de conflits et de guerres, particulièrement sur le continent africain.

La tenue, en septembre 2000, du Sommet du millénaire est une chance historique qui nous est offerte d'oeuvrer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité auxquelles aspirent tous les peuples du monde.

Nous ne nous laisserons pas d'insister sur la relation étroite qui existe entre le développement, la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, et c'est notre responsabilité à tous de faire en sorte que ces mots aient, chaque jour un peu plus dans notre monde, un contenu réel. Nous pouvons vaincre la pauvreté.

La communauté internationale est en mesure de mettre fin aux atrocités et à la barbarie qui renaissent sous nos yeux dans tous les continents. Il est essentiel, pour ce faire, que l'exercice de revitalisation, de restructuration et de démocratisation de l'Organisation mondiale engagé sous l'autorité du Secrétaire général se poursuive en vue d'accroître son efficacité dans l'accomplissement des tâches urgentes qui l'attendent au début du troisième millénaire.

Le Bénin est en paix à l'intérieur de ses frontières, avec ses voisins, et avec l'ensemble de la communauté internationale. Mais nous sommes gravement préoccupés par les conflits atroces qui continuent de dévaster et de déstabiliser notre continent.

Nous sommes disposés à continuer de soutenir les efforts consentis par l'Afrique elle-même, et ceux que les grandes puissances mettent à sa disposition dans le cadre de

la prévention, du règlement et de la gestion durable des conflits.

C'est le lieu de saluer l'Organisation de l'unité africaine et certaines organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe pour les initiatives courageuses qu'elles prennent en vue de faire de l'Afrique un continent où règnent la paix et la sécurité.

Je ne voudrais pas oublier ni minimiser l'apport des autres pays, mais il me plaît ici de saluer tout particulièrement les énormes sacrifices consentis par les peuples d'Afrique de l'Ouest et en particulier le peuple nigérian, dans le cadre du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour que la sous-région ouest-africaine en finisse avec les guerres et l'insécurité, qui sont des freins au développement et à tout progrès économique.

Je voudrais également saluer les résolutions hardies prises par les chefs d'État au Sommet de l'OUA à Alger, ainsi que les initiatives des organisations sous-régionales en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, toutes choses qui témoignent d'une consolidation de la volonté politique de renverser le cours des événements dans un sens positif et constructif. Ces efforts méritent d'être plus soutenus et renforcés par la solidarité internationale.

L'exemple du Kosovo est là pour nous rappeler l'importance névralgique d'une action prompte et déterminée de la communauté internationale dans le rétablissement et le maintien de la paix. Les douloureux événements du Timor oriental en sont encore une éclatante illustration.

Je voudrais rappeler, ici, sans malice, que les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Si nous voulons construire une communauté internationale solidaire et pacifique, prenons garde d'introduire dans la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme, des conditionnalités ou des préférences, qu'elles soient géographiques, culturelles, géostratégiques ou autres.

En cette ère de mondialisation accélérée, il importe de prendre conscience que le risque de marginalisation des économies les plus faibles et des peuples les plus vulnérables est bien réel, et il s'agit là d'un péril mortel. Heureusement, il est possible et il est encore temps de le conjurer. Pour y parvenir, notre vision du XXIe siècle et nos perspectives d'avenir doivent être éclairées et renforcées par la mise en oeuvre effective des différents plans et programmes

d'action adoptés depuis le début de cette décennie dans le cadre du système des Nations Unies.

Dans ce contexte, la situation des pays en développement, et des pays les moins avancés en particulier, mérite une attention plus accrue de la part de la communauté internationale, qui doit consentir des efforts pour créer des conditions favorables à leur développement. À ce sujet, nous ne pouvons taire l'angoissante interrogation sur le devenir de l'Afrique à l'aube du troisième millénaire, notamment face au poids de la dette, et à la détérioration des termes de l'échange. Ce sont là de tristes réalités, et qui tuent au moins autant que le sida.

L'Afrique peut fort heureusement cesser d'être le continent des mauvaises nouvelles. Elle en a les capacités, elle en a la volonté aujourd'hui. Tout au long de la décennie qui s'achève, la communauté internationale n'a pas manqué de rappeler que l'Afrique doit constituer une priorité. Consciente de la nécessité pour le continent d'accéder au progrès économique, l'ONU s'est investie dans l'élaboration de stratégies appropriées et la mise en oeuvre de programmes spécifiques pour son développement. Mais toutes ces initiatives n'auraient aucun impact sur le développement du continent si les pays africains eux-mêmes, soutenus par les partenaires de développement, ne redoublent pas d'efforts pour entreprendre les réformes qui s'imposent et pour mobiliser les ressources nécessaires.

En réaffirmant clairement notre propre responsabilité, nous disons néanmoins que l'amélioration des performances économiques de notre continent passe obligatoirement par une solution rapide et durable des problèmes liés à la dette extérieure; l'apport de ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires pour répondre aux besoins croissants de financement; le transfert de technologies nouvelles et appropriées; la promotion d'un véritable système d'échanges internationaux ouvert et équitable; ainsi que des encouragements appropriés aux efforts de diversification et de modernisation des économies. C'est un véritable pacte de solidarité qu'il nous faut en cette ère de mondialisation.

Ce nouveau partenariat avec l'Afrique doit se donner pour ambition de permettre à l'ensemble des pays africains de bénéficier des bienfaits de la mondialisation. Cela suppose la mobilisation et la conjugaison des efforts de la communauté internationale tout entière, inspirée d'une même vision de notre destin solidaire et d'une philosophie nouvelle du partage. C'est cette vision du développement qui a amené le Gouvernement béninois à accepter d'abriter à Cotonou, en février de cette année, la Conférence des représentants résidents du Programme des Nations Unies

pour le développement opérant en Afrique pour réfléchir sur la problématique du développement de l'Afrique au prochain millénaire. Cette conférence a répertorié les problèmes majeurs auxquels les pays africains sont confrontés en cette fin de XXe siècle, à savoir : troubles sociopolitiques, pauvreté, difficultés pour les populations de satisfaire les besoins sociaux essentiels, pressions démographiques, fardeau de la dette, marginalisation économique, etc. La Conférence a également mis en exergue les atouts et potentialités dont dispose le continent : importantes ressources naturelles et humaines, richesses culturelles, esprit de partage et sens de la solidarité.

En conséquence, la Conférence a recommandé une autre approche pour le développement de l'Afrique, basée sur la promotion de la paix et de la sécurité à l'intérieur des États et entre eux; l'intégration réelle du continent africain dans l'économie mondiale; la création d'un observatoire régional africain pour la mondialisation. Il serait regrettable que ces analyses et ces constats d'une grande lucidité, d'une grande pertinence, soient réduits à néant parce que le Programme des Nations Unies pour le développement lui-même serait asphyxié, faute de ressources.

Dans le sens des recommandations dont je viens de parler, le Bénin, à l'instar de plusieurs autres pays africains, a entrepris de profondes réformes politiques et économiques pour améliorer les conditions de vie et de travail des populations, en particulier des populations rurales. Les actions engagées visent notamment à l'assainissement des finances publiques; la libéralisation de l'économie; le développement du secteur privé; la stimulation de la croissance économique; la lutte contre la corruption; la préservation de la paix sociale et de la stabilité politique grâce à l'instauration d'un État de droit respectueux des principes démocratiques, des droits et des libertés fondamentales.

C'est dans ce contexte que, nous poursuivons sans relâche et avec détermination l'enracinement du processus démocratique au Bénin. Notre jeune démocratie vient de franchir avec succès un processus électoral au terme duquel nous avons procédé, à la date constitutionnellement prévue, au renouvellement du Parlement. Dans quelques mois, nous procéderons aux élections locales pour désigner les maires et les conseillers, et pour mieux ancrer la démocratie à la base.

Mais, en dépit de ces efforts importants et des sacrifices consentis, nous savons que nos structures politiques et économiques resteront fragiles et vulnérables, tant que la pauvreté et la maladie dévasteront nos villes et nos campagnes, tant que le VIH/sida ne sera pas maîtrisé ou au moins

contenu au même niveau qu'en Europe et en Amérique, et tant que l'insécurité et ces horribles conflits internes ou régionaux continueront d'anéantir le travail des peuples africains et d'enrichir quelques fabricants d'armes et quelques trafiquants.

Je voudrais ici exprimer la reconnaissance et la gratitude du peuple et du Gouvernement béninois à tous les partenaires au développement, aux puissances qui ont pris conscience aujourd'hui mieux qu'hier, que la pauvreté nous concerne tous, où qu'elle soit, que les violations des droits de l'homme nous concernent tous où qu'elles se produisent. Je voudrais, encore une fois, renouveler nos remerciements à tous ceux qui accompagnent nos actions, pour faire du Bénin, et de l'Afrique en général, un havre de paix, de stabilité politique et de réussite de développement intégré.

Si l'Assemblée générale a accepté et encouragé le Bénin, au cours de sa cinquante et unième session, pour l'organisation de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, c'est sans aucun doute en raison des efforts que je viens d'évoquer pour maintenir la paix, la démocratie et l'État de droit. Je suis convaincu que la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies — la première que le continent africain aura l'honneur et le privilège d'abriter après les conférences des Philippines, du Nicaragua et de la Roumanie — sera l'occasion pour tous les amis de l'Afrique et, en vérité, pour tous les amis de la démocratie, de mettre en commun leurs expériences et de travailler ensemble à la consolidation d'un système politique qui n'est malheureusement pas encore la chose du monde la mieux partagée. La Conférence de Cotonou, qui est prévue au début décembre 2000, n'aura de sens et de portée que si tous les démocrates acceptent d'y contribuer sincèrement, permettant ainsi de faire faire à la démocratie à l'échelle de la planète un bond qualitatif décisif.

C'est pourquoi, je lance un appel vibrant à toutes les bonnes volontés, à tous les partenaires au développement soucieux de l'enracinement de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans chacun de nos États et sur tous les continents, pour qu'ils apportent leur soutien matériel et financier et leur expérience à la préparation, à l'organisation et au déroulement de la Conférence de Cotonou. Les assises de Cotonou, nous le souhaitons de toutes nos forces, permettront de consolider les acquis en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est également sous le signe de la paix, de la sécurité et du développement humain durable que la délégation béninoise à l'Assemblée générale voudrait placer les présentes

assises de notre Assemblée générale, la dernière de l'Organisation des Nations Unies avant l'an 2000; la paix, afin que le «plus jamais cela», ce cri fondateur de notre Organisation, devienne en ce nouveau millénaire une réalité tangible pour tous les peuples et pour tous les hommes.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Alfred Mubanda.

M. Mubanda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ougandaise, je voudrais féliciter S. E. M. Theo-Ben Gurirab et tous les vice-présidents de leur élection à la présidence des délibérations de l'Assemblée générale à sa dernière session du siècle. Je remercie également le Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage fort mérité au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie au nom de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ouganda est heureux d'accueillir au sein de l'ONU les nouveaux membres que sont la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

En cette fin d'un siècle agité, et à la veille de ce qui se révélera, espère ma délégation, un nouveau siècle plus pacifique et plus prospère, l'ONU apparaît comme le meilleur espoir d'avenir pour l'humanité, pour la coopération et la solidarité internationales. L'Ouganda estime qu'une ONU forte et efficace est le meilleur garant de la paix dans le monde et l'instrument le plus efficace de prévention d'une nouvelle guerre mondiale. Mon gouvernement est par conséquent résolu à jouer un rôle constructif, afin de veiller à ce que l'ONU du XXIe siècle puisse se consacrer de plus en plus aux nobles buts et principes inscrits dans la Charte. Ces buts et principes, qui ont résisté à l'épreuve du temps, doivent continuer à servir les peuples du monde et à guider l'Organisation mondiale.

À l'aube du XXIe siècle, la situation économique de l'Afrique et les conditions de vie de la vaste majorité des Africains préoccupent ma délégation. À presque tous points de vue, le continent africain reste marginalisé. Les statistiques relatives au continent sont pitoyables. L'Afrique subsaharienne, qui compte un peu plus du dixième de la population mondiale, représente seulement 1,5 % du volume total des échanges. La région reçoit moins de 0,6 % du montant

total de l'investissement étranger direct. En outre, les recettes d'exportation de l'Afrique ont diminué en raison d'une baisse notable de la demande de produits de base; les termes de l'échange pour l'Afrique ne se sont pas améliorés; l'énormité du fardeau de la dette et une sérieuse incapacité à générer une épargne nationale ont encore aggravé la situation économique. Ces tendances négatives ont rendu la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne encore plus tributaires de l'aide publique au développement, alors même que cette dernière diminuait, tombant de 0,33 %, en 1992, du produit national brut combiné des pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à 0,22 % en 1998. On est bien loin de l'objectif des 0,7 % fixé par la communauté internationale au début des années 1970.

Dans l'état actuel de la mondialisation économique, l'Afrique reste le continent le moins intégré et le plus marginalisé économiquement. L'Afrique a effectivement été exclue des avantages découlant de la mondialisation. Le défi que doit relever la communauté internationale est d'adopter et d'appliquer d'urgence des mesures concrètes pour atténuer les conséquences néfastes de la mondialisation sur l'économie des pays africains. L'ONU doit prendre la tête des efforts visant à restructurer le système monétaire international afin qu'il soit plus attentif au sort pénible des pays africains et des autres pays en développement. L'Ouganda estime qu'il est essentiel de procéder à une restructuration fondamentale de l'actuel système économique international si l'on veut que le monde cesse d'être une simple constellation de villes riches entourées d'un océan de misère et devienne un véritable village planétaire.

Le rôle central joué par les sociétés transnationales dans ce système économique inéquitable exige que l'ONU participe plus activement à nos efforts collectifs pour réglementer les activités de ces puissantes parties, qui ne sont pas des États. Ma délégation propose de relancer à cette fin le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et la Commission des sociétés transnationales. Le contrôle et la domination accrus qu'exercent les sociétés transnationales sur l'économie mondiale sont lourds de conséquences pour beaucoup d'entre nous. Il est temps que ce soient les gouvernements et non les sociétés multinationales qui fixent de l'ordre du jour international en matière de coopération et de développement économiques.

Je voudrais souligner la détermination de l'Ouganda de défendre les principes sur lesquels reposent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous croyons en la Déclaration universelle des droits de l'homme et en tous les autres instruments internationaux des droits de l'homme. Au

niveau national, l'Ouganda a incorporé les principes universels des droits de l'homme dans le droit fondamental du pays et nous sommes attachés aux principes de bonne gouvernance, de transparence et d'obligation redditionnelle.

Le monde entier est au courant du grand débat national qui a lieu actuellement en Ouganda et qui porte sur le processus de démocratisation du pays. Conformément à la constitution de notre pays, le peuple ougandais pourra choisir librement le type de régime qui lui convient, au cours d'un référendum prévu l'année prochaine. Je saisis cette occasion pour inviter les observateurs internationaux et tous ceux qui désirent assister au déroulement de la consultation à venir en Ouganda quand le moment sera venu.

Pour ce qui est des conflits internes, l'Ouganda a accordé l'amnistie générale à tous les combattants qui ont déposé les armes pour retourner à la vie civile. Un projet de loi d'amnistie a été soumis à notre parlement et sera approuvé très prochainement.

Je ne saurais oublier de souligner la détermination de l'Ouganda de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région. En 1994, le monde entier a été témoin du génocide au Rwanda, au cours duquel près d'un million de personnes furent massacrées. Un acte similaire était sur le point d'être commis en République démocratique du Congo entre 1997 et 1998. En dehors de nos préoccupations légitimes de préserver notre sécurité nationale et notre intégrité territoriale, mon pays trouve inacceptable que des violations systématiques du droit à la vie soient de nouveau commises dans son voisinage ou n'importe où dans le monde.

Il est essentiel pour nous tous de reconnaître le caractère sacré du droit à la vie. Nous nous réjouissons du fait que, grâce à son évolution, le droit international relatif aux droits de l'homme n'excuse plus le génocide, sous le prétexte de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Le principe de non-ingérence a été si radicalement érodé que la communauté internationale devrait adopter une convention qui permettrait en termes explicites d'intervenir immédiatement dans un pays en cas de menaces massives contre le droit à la vie.

En juillet 1998, la Conférence des Ministres des affaires étrangères des États Membres de l'ONU a adopté à une large majorité le Statut portant création de la Cour pénale internationale. L'Ouganda s'est constamment identifiée avec tout le processus qui a abouti à l'adoption du Statut de la Cour. Pour beaucoup d'entre nous, c'était un moment de triomphe, triomphe pour ceux qui jusqu'ici

aspiraient à un monde où les individus, indépendamment de leur condition socioéconomique ou de leur position politique, pourraient être tenus responsables de leurs actes ou de leurs omissions qui ont conduit au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Des travaux sont en cours à la Commission préparatoire de la Cour aux fins de considérer les actes d'agression comme un crime fondamental. L'adoption du Statut de la Cour constituera le plus grand espoir pour l'avènement d'un nouvel ordre mondial juridique dans lequel toute personne, quel que soit son rang, ne pourra plus commettre en toute impunité des crimes affreux.

Nous exhortons la communauté internationale à appuyer nos efforts dans la région des Grands Lacs, efforts qui visent essentiellement à mettre un terme à la situation actuelle, à éviter une aggravation du chaos, à faire marche arrière et à restaurer la paix. Cet appui doit inclure des programmes visant à améliorer la situation économique et sociale de nos populations et pourrait prendre la forme d'une annulation de la dette, de la promotion d'une gouvernance démocratique, de l'adhésion aux normes de respect des droits de l'homme et surtout, d'un renforcement de nos mécanismes régionaux de règlement des conflits et des initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix.

Durant toute l'année, on a sans cesse attiré l'attention de l'humanité sur le prochain millénaire dans lequel nous nous apprêtons à entrer. Je voudrais faire part à cette Assemblée des espérances de l'Ouganda pour le siècle et le millénaire prochains et pour le rôle que devrait jouer l'ONU.

Nous, les Ougandais, reconnaissons le rôle crucial que l'ONU a joué dans la décolonisation de l'Afrique et des autres régions du monde. L'Organisation a joué un rôle tout aussi essentiel dans l'élimination de la discrimination raciale institutionnalisée en Afrique australe. Nous lui en sommes reconnaissants.

Il s'agit maintenant de savoir quels doivent être la vision et les objectifs de l'ONU au cours du siècle prochain. Le peuple ougandais a l'espoir que l'ONU se concentrera davantage sur l'élimination de la pauvreté en Afrique et dans le reste du monde sous-développé. Les facteurs d'où procède le sous-développement ont été évoqués à plusieurs reprises. Cependant, la mise en oeuvre des solutions est restée en deçà des espérances.

Nous demandons instamment à l'ONU de prendre des mesures concrètes pour faire face aux problèmes de la dette extérieure, de l'analphabétisme, des maladies et de la

famine. Nous attendons de l'ONU qu'elle crée, par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce, un régime des échanges internationaux plus favorable pouvant encourager une concurrence saine et permettre aux pays producteurs de matières premières de passer d'une extrême pauvreté à une prospérité raisonnable.

L'Ouganda appuie la lutte héroïque du peuple sahraoui pour l'autodétermination, et nous attendons avec impatience l'organisation par l'ONU d'un référendum qui permettra à ce territoire de déterminer librement son destin. Ma délégation voudrait, à ce titre, exprimer sa profonde gratitude à M. Kofi Annan et à l'ancien Secrétaire d'État des États-Unis, M. James Baker, pour leurs efforts inlassables. Nous lançons un appel au gouvernement du Royaume du Maroc pour qu'il respecte le verdict du peuple sahraoui et facilite l'application de toute décision qu'il aurait prise.

La situation dans la région des Grands Lacs, en particulier dans la République démocratique du Congo préoccupe gravement non seulement les pays de la région, mais aussi la communauté internationale. Pour sa part, l'Ouganda considère les questions de paix et de stabilité dans la région avec tout le sérieux qu'elles méritent, comme il l'a toujours fait.

Le désir de paix et de stabilité de l'Ouganda vient de sa conviction que sans paix et la sécurité régionales, il ne pourra pas jouir d'un développement économique et social marqué et assurer le bien-être de sa population. L'Ouganda espère que les conflits qui affligent aujourd'hui de nombreux pays de la région feront place à la paix et finalement à une transformation sociale et économique. Nous espérons aussi qu'avec la détermination des pays de la région, nous serons en mesure de relever les défis et d'exploiter les occasions que nous offre le nouveau millénaire. En fait, des efforts soutenus sont actuellement déployés pour mettre fin aux crises et contribuer à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes que connaît la région. Et, même si les efforts et les contributions à la paix dans la région ont connu un cheminement long et difficile, on y envisage l'avenir avec optimisme.

En République démocratique du Congo, les pays de la région, avec l'appui de la communauté internationale, ont travaillé sans relâche à promouvoir une solution pacifique à la crise. Nous saluons les efforts régionaux menés, sous la direction du Président Frederick Chiluba de la Zambie, qui ont été couronnés par la signature d'un accord de cessez-le-feu. Je rends hommage à toutes les parties concernées pour ce grand succès et à tous ceux qui n'ont cessé d'offrir

leur appui au processus de paix. L'Accord a été minutieusement négocié, à la satisfaction de toutes les parties.

L'Ouganda en appelle à la communauté internationale pour qu'elle aide à rendre opérationnels la Commission militaire mixte et le Comité politique, qui sont des organes de l'Accord de Lusaka et la clef du succès de cet Accord, et par conséquent, de la paix dans la sous-région.

L'Ouganda est déterminé à mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka et pense que tous les signataires de cet Accord sont attachés à sa réussite. Sur cette toile de fond, il n'était pas utile que cette question soit incluse à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. L'Accord de cessez-le-feu couvre essentiellement les deux causes principales du conflit en République démocratique du Congo, à savoir, ses dimensions externe et interne. En ce qui concerne la dimension externe, un mécanisme a été créé pour répondre aux préoccupations de la République démocratique du Congo et de ses pays voisins, y compris l'Ouganda en matière de sécurité. En particulier, il a été demandé au Conseil de sécurité de constituer, faciliter et déployer, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, une force de maintien de la paix appropriée en République démocratique du Congo qui soit chargée d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord, y compris de poursuivre, de désarmer et de répertorier toutes les forces renégates en République démocratique du Congo.

En ce qui concerne la dimension interne, les parties congolaises ont convenu d'entamer des négociations politiques à l'issue desquelles elles devraient conclure un accord qui instituerait un nouvel ordre politique en République démocratique du Congo, y restructurerait et rebâtirait une nouvelle armée nationale, y créerait et renforcerait une administration d'État sur tout le territoire de la République démocratique du Congo. L'Ouganda espère que les négociations intercongolaises donneront aux parties congolaises l'occasion d'aborder les questions relatives à la bonne gouvernance. Si nous souhaitons que le peuple congolais arrive à une compréhension mutuelle, c'est parce que l'instabilité politique d'un pays voisin a une influence néfaste directe sur notre sécurité et notre développement économique. Nous souhaitons donc que les négociations intercongolaises commencent et aboutissent rapidement.

En ce qui concerne le conflit au Soudan, l'Ouganda appuie l'initiative de paix actuelle qui a été lancée sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD) et avec le concours du Président Daniel arap Moi du Kenya. En tant que voisin et membre de l'AIGD, l'Ouganda a collaboré de façon étroite avec les

autres pays de la région aux efforts visant à un règlement pacifique du conflit. Mais dans ce pays la paix demeure insaisissable.

Notre pays est convaincu qu'au coeur de la crise soudanaise, se trouve le lien entre l'État et la religion. Dans une société multireligieuse et multiculturelle comme le Soudan, la seule façon d'arriver à une bonne gouvernance est de garantir la liberté de culte, l'égalité et le respect pour tous.

Au niveau bilatéral, nous sommes préoccupés par l'hostilité croissante que manifeste le Soudan à l'égard de l'Ouganda, comme en témoignent les constantes violations de l'intégrité territoriale de l'Ouganda et le soutien actif que le Soudan accorde aux groupes rebelles qui nous déstabilisent. L'Ouganda a adhéré et continuera d'adhérer à toutes les initiatives visant la réconciliation avec le Soudan, en dépit du fait que toutes les initiatives précédentes ont échoué. Je voudrais signaler spécialement les initiatives de l'ex-Président Rafsanjani de l'Iran, du Président Bakili Muluzi du Malawi, du Président Kadhafi de la Libye, de l'ex-Président Mandela de l'Afrique du Sud et d'autres. Tous ces efforts sont restés vains.

Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda — trois pays de l'Afrique de l'Est — sont très conscients du fait que la stabilité politique est une condition préalable au développement économique et ont pris les mesures nécessaires pour réaliser cet objectif. En association avec leurs partenaires de la région, ces trois pays se sont joints aux efforts de paix régionaux déployés en faveur du Burundi, du Soudan et de la République démocratique du Congo, par l'intermédiaire d'organisations telles que l'AIGD et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces trois pays ont misé sur la paix afin de garantir la stabilité régionale, car la paix et la stabilité politique sont essentielles si l'on veut que la région attire les investissements.

Aujourd'hui, notre région a créé un climat propice à l'investissement étranger. Il y a une volonté politique très ferme d'accroître la coopération dans la région. Nous avons harmonisé nombre de nos politiques économiques et nous entreprenons actuellement des activités conjointes en faveur de l'intégration économique régionale. Nos trois pays en sont arrivés au stade avancé de la consolidation des relations entre eux en signant un traité portant création de la Communauté de l'Afrique de l'Est d'ici la fin de l'année. Nous remercions nos partenaires au développement qui ont appuyé nos efforts en vue de l'intégration économique régionale et espérons que cette coopération continuera, notamment dans le domaine du développement de l'infras-

structure et dans le domaine du renforcement des capacités du secteur privé, deux domaines qui ont été identifiés comme étant les domaines clefs.

Enfin, je voudrais dire que l'Ouganda partage la vision d'une renaissance africaine, dans laquelle les peuples africains participeraient pleinement à leur système de gouvernance et détermineraient leur propre destin. Nous pensons que c'est là le moyen d'atteindre rapidement le développement économique et, par voie de conséquence, l'éradication de la pauvreté en Afrique.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je donne la parole au représentant du Soudan, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Khalil (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous n'aurions pas pris de votre temps, Monsieur le Président, ni de celui de l'Assemblée, en cette heure tardive, si le représentant du régime ougandais n'avait pas lancé certaines accusations à l'encontre de mon pays. Je voudrais répondre à ses propos montés de toutes pièces. Mais tout d'abord, je voudrais rappeler un passage d'une déclaration faite hier dans cette salle par un Ministre des affaires étrangères qui nous a rappelé un trait de la sagesse bouddhiste, disant que l'on devrait vérifier les faits avant de proférer des accusations à l'encontre d'autrui. Nous savons tous que toutes les religions monothéistes et les règles générales d'éthique imposent d'ailleurs les mêmes règles.

Nous voudrions réaffirmer devant cette Assemblée que le peuple soudanais respecte et apprécie le peuple frère ougandais, avec lequel nous avons des liens de voisinage, de sang, et de destin commun. Mais en même temps, nous voudrions rappeler à la communauté internationale les pratiques du régime ougandais et la personnalité de son président. Au sein de cette Assemblée et au Conseil de sécurité, on a beaucoup parlé de la politique du régime ougandais et de ses interventions. On en a cité maints exemples. Il y a moins d'un an, le représentant d'un certain État a même qualifié le Président ougandais de «nouvel Hitler d'Afrique», par suite des nombreux conflits, interventions et actes de déstabilisation que le régime ougandais

a pris l'habitude d'entreprendre dans tous les pays voisins de l'Ouganda.

Ces actes furent commis à des fins personnelles qui ne sont reconnues ni par les lois internationales, ni par les traditions africaines. Nous connaissons tous ici ses récentes tentatives d'envahir un pays voisin. Il suffit de dire que nous ayons sur notre ordre du jour un point intitulé «Aggression armée contre la République démocratique du Congo».

Ces pratiques qu'exerce le Président ougandais, au vu du monde entier, sa spoliation des richesses de certains pays où ses forces sont intervenues, et la déviation de certaines de ces richesses à son propre profit, ont été rapportées par la presse internationale, avec des allusions sarcastiques aux ressources nationales gaspillées par ces aventures. Le Soudan, comme les autres voisins de l'Ouganda, a souffert des aventures et des ingérences du Président ougandais dans ses affaires intérieures. Ces actions ont toutes été enregistrées par le Conseil de sécurité et je ne pense pas qu'il faille vous les rappeler.

Au moment où le représentant du régime ougandais prétend devant l'Assemblée générale que son pays appuie les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour instaurer la paix au sud du Soudan, nous constatons qu'en fait que c'est l'Ouganda qui fournit un appui politique et matériel au mouvement des rebelles du sud, et c'est elle qui accueille ce mouvement qui a son siège en Ouganda, d'où il lance ses opérations. Le représentant du régime ougandais a également affirmé que c'était le Soudan qui est cause de l'échec des efforts de l'Iran, de la Libye et du Malawi en tant que médiateurs dans le conflit entre les deux pays.

Mais nous savons tous, comme d'ailleurs ces États qui ont tenté de bonne foi d'être des médiateurs, qui a causé l'échec de ces initiatives. Lesdits États ont déployé de nombreux efforts pour résoudre la tension entre nos deux pays mais c'est le Président ougandais qui fait des promesses et signe des déclarations et accords communs qu'il renie le lendemain, confirmant ainsi l'absence de crédibilité du régime ougandais et le fait qu'il a, dans la région, des plans destinés à secourir la stabilité, non seulement au Soudan, mais également de tous les États voisins.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/54/3, qui contient un programme de travail provisoire et le calendrier des séances plénières pour la période allant du 29 septembre

jusqu'à la fin du mois de novembre et qui a été distribué dans la salle.

Ce programme a été élaboré pour faciliter l'organisation du travail des délégations et pour faire en sorte que les documents pertinents soient prêts pour l'examen des différents points de l'ordre du jour.

Je rappelle aux membres que la liste des orateurs pour la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées au titre du point 106 de l'ordre du jour, «Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille», est déjà ouverte. Les listes des orateurs au titre des autres points de l'ordre du jour énumérés dans le document A/INF/54/3 sont ouvertes.

Par ailleurs, je voudrais annoncer les activités suivantes.

La Conférence des Nations Unies de 1999 pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra dans la matinée du mardi 2 novembre et dans la matinée du mercredi 3 novembre.

L'annonce de contributions volontaires au programme de l'an 2000 du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se tiendra dans la matinée du jeudi 18 novembre.

L'annonce de contributions volontaires aux programmes de l'an 2000 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient se tiendra dans la matinée du mercredi 8 décembre.

Les membres sont priés de consulter le *Journal* annonçant ces activités pour avoir de plus amples détails.

J'annoncerai le moment venu les dates de l'examen des autres points de l'ordre du jour afin de tenir l'Assemblée informée de toutes les additions ou modifications.

La séance est levée à 19 h 25.